

Rapport annuel **2024** sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION LOUHANNAISE

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales

Sommaire

1	INTRODUCTION.....	3
2	CARACTERISTIQUES GENERALES DU SERVICE	4
2.1	LE TERRITOIRE ET LES MODES DE GESTION.....	4
2.2	REPARTITION DES ABONNES PAR COMMUNES	5
2.3	LES RESSOURCES EN EAU UTILISEES	8
2.3.1	Volumes produits.....	8
2.3.2	Volumes importés (achats d'eau).....	8
2.4	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	9
2.4.1	Volumes vendus aux abonnés	9
2.4.2	Consommation moyenne	10
2.4.3	Exportations d'eau (vente d'eau)	10
2.4.4	Longueur du réseau.....	11
2.4.5	Les ouvrages, branchements et équipements	11
2.5	LA CONSOMMATION	12
2.5.1	Evolution globale de la consommation sur le périmètre du service	13
2.5.2	Evolution détaillée de la consommation par commune adhérente.....	14
3	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	15
3.1	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	15
3.1.1	Tarifs – Evolution du prix de l'eau	16
3.1.2	Composantes de la facture d'un usager de 120 m ³ :.....	18
3.2	RECETTES ET RESULTATS D'EXPLOITATION.....	19
3.2.1	Recettes de vente d'eau du syndicat	19
3.2.2	Recettes et résultats de l'exploitant	19
3.3	PERFORMANCE DU SERVICE	20
3.4	QUALITE DE L'EAU	21
3.4.1	Qualité au point de mise en distribution	22
3.4.1.1	Résultats du contrôle réglementaire de l'eau point de mise en distribution (ARS)	22
3.4.1.2	Résultats de l'auto-surveillance du délégataire de l'eau point de mise en distribution.....	23
3.4.2	Qualité de l'eau distribuée	23
3.4.2.1	Non conformités sur l'eau distribuée (autosurveillance et ARS)	23
3.4.2.2	Dépassements des références de qualité	24
3.4.3	Synthèse des analyses effectuées pour l'année écoulée :	24
3.5	PERFORMANCE DU RESEAU	24
3.6	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX ET LINEAIRE DE CANALISATION RENOUVELEE	28
3.7	RECHERCHE ET REPARATION DE FUITES ET CASSES	28
3.8	INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE	29
4	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	31
4.1	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE.....	31
4.1.1	Renouvellements et extensions	31
4.1.1.1	Renouvellements de conduites	31
4.1.1.2	Extensions de conduites	33
4.1.2	Entretien et maintenance.....	33
4.2	SITUATION VIS-A-VIS DES BRANCHEMENTS EN PLOMB	34
4.3	ETAT DE LA DETTE	34
4.4	AMORTISSEMENTS REALISES	35
4.5	SCHEMA DIRECTEUR ET PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX	35
5	PROCHAIN CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	36

1 Introduction

Le Syndicat intercommunal des eaux de la région Louhannaise (ci-après « le SIERL ») détient la compétence « eau potable ». Ainsi il lui revient d'organiser et d'assurer le service de la production et de la distribution de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire.

La gestion du service a été confiée par voie de délégation de service public à un exploitant, la SAUR, dans le cadre d'un contrat d'affermage qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2013 pour une durée de douze ans, soit **une échéance au 31 décembre 2024**.

Le contrat de délégation de service public fait l'objet, en vertu des dispositions de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un rapport annuel dit « du délégataire ».

Le présent rapport concerne, quant à lui, le service de l'eau sur l'ensemble des communes du syndicat au titre de l'année 2022. Il est établi conformément aux dispositions des articles L. 2224-5 et D. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans la perspective de l'échéance du contrat en cours de délégation de service public au 31 décembre 2024, le Syndicat a approuvé par délibération en date du 5 février 2024 le recours à un nouveau contrat de délégation de service public pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2025. La procédure a été menée sur l'année 2024 et par délibération en date du 30 septembre 2024, le comité syndical a approuvé le choix de la SAUR et le nouveau contrat de délégation de service public qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier.

Le présent RPQS porte sur l'exercice 2024 et est donc relatif à l'ancien contrat de DSP (2013-2024)

Synthèse et faits majeurs de l'année 2024

Les principaux chiffres de l'année 2024 sont les suivants :

- Une population desservie qui s'élève à 25 376 habitants
- Des volumes consommés qui s'élèvent en 2024 à 1 848 969 m³ en baisse d'environ 4.88% par rapport à 2023
- Une consommation annuelle moyenne de 121.7 m³ par abonné
- Un montant d'une facture 120 m³ de 257,24 € TTC au 1^{er} janvier 2024 (hors Lacrost et Préty)
- Un taux de réclamations écrites des usagers de 1.07/1000 abonnés

2 Caractéristiques générales du service

2.1 Le territoire et les modes de gestion

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION LOUHANNAISE regroupe 23 communes :

- BANTANGES
- BRANGES
- BRIENNE
- BRUAILLES
- CUISERY
- HUILLY-SUR-SEILLE
- JOUVENCON
- LA CHAPELLE-NAUDE
- L'ABERGEMENT-DE-CUISERY
- LACROST
- LOISY
- LOUHANS
- MONTAGNY-PRES-LOUHANS
- ORMES
- PRETY
- RANCY
- RATTE
- SAINTE-CROIX
- SAINT-USUGE
- SAVIGNY-SUR-SEILLE
- SIMANDRE
- SORNAY
- VINCELLES

A noter que les communes de **LACROST et PRETY** ont rejoint le SIE de la Région Louhannaise à compter **d'avril 2017**.

Ces 23 communes regroupent au total environ **25 500 habitants**. L'ensemble de ces communes est concerné par la compétence eau potable. Le SIE de la Région Louhannaise exerce la compétence eau potable en lieu et place de ces communes.

L'exploitation du service de l'eau potable sur le territoire du SIE de la Région Louhannaise est déléguée à SAUR dans le cadre d'un contrat d'affermage. Ce contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2013, pour une durée de douze ans, a pris fin le **31 décembre 2024**.

Les prestations confiées à la société SAUR aux termes de ce contrat (2013-2024) sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des branchements
Entretien	De la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement	Des branchements, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques

Le syndicat, quant à lui, prend en charge :

Renouvellement	De la voirie, des canalisations, des captages, du génie civil
----------------	---

Le Syndicat a également en charge les travaux neufs.

2.2 Répartition des abonnés par communes

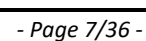
- Le tableau ci-après présente le nombre d'habitants et le nombre d'abonnés desservis sur le territoire de chaque commune, en 2024 et pour les années antérieures :

Commune	Nombre d'abonnés												Evolution
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
BANTANGES	308	310	305	313	311	311	305	307	314	316	318	320	0,63%
BRANGES	1302	1311	1319	1330	1323	1329	1343	1355	1379	1387	1407	1411	0,28%
BRIENNE	239	238	242	241	237	239	242	239	244	245	248	248	0,00%
BRUAILLES	545	549	553	559	552	552	556	564	580	579	591	593	0,34%
CUISERY	977	969	974	983	970	969	970	972	973	982	982	980	-0,20%
HUILLY-SUR-SEILLE	207	208	206	206	205	207	207	205	208	211	213	216	1,41%
JOUVENCON	245	245	245	245	245	246	245	246	251	247	252	249	-1,19%
LA CHAPELLE-NAUDE	292	293	295	288	294	291	290	290	299	300	299	309	3,34%
L'ABERGEMENT-DE-CUISERY	376	381	390	389	385	389	394	398	403	408	412	415	0,73%
LACROST	0	0	0	0	382	384	380	389	393	393	400	400	0,00%
LOISY	348	348	355	355	352	352	359	360	365	367	367	367	0,00%
LOUHANS	3933	3970	4013	4018	4005	4014	4045	4071	4126	4181	4222	4246	0,57%
MONTAGNY-PRES-LOUHANS	260	259	260	263	265	266	266	267	269	270	269	270	0,37%
ORMES	304	306	308	304	305	304	308	309	307	308	306	302	-1,31%
PRETY	0	0	0	0	349	346	344	345	345	346	346	347	0,29%
RANCY	335	335	341	340	341	342	341	345	350	350	354	354	0,00%
RATTE	246	246	245	248	245	247	246	248	249	250	249	253	1,61%
SAINT-CROIX	412	411	421	428	432	432	432	439	440	440	446	449	0,67%
SAINT-USUGE	731	743	746	753	741	742	738	741	748	740	747	755	1,07%
SAVIGNY-SUR-SEILLE	231	233	232	236	234	239	240	237	243	244	241	239	-0,83%
SIMANDRE	854	856	859	862	866	865	874	884	905	909	937	946	0,96%
SORNAY	1037	1037	1042	1042	1038	1043	1050	1047	1058	1067	1078	1082	0,37%
VINCELLES	237	236	239	236	235	238	247	251	260	260	262	263	0,38%
Total SIE	13419	13484	13590	13639	14312	14347	14422	14 509	14 709	14 800	14946	15014	0,45%

Après une forte hausse en 2017 du nombre d'abonnés (+6.3%), liée notamment à l'adhésion de deux nouvelles communes au SIE de la Région Louhannaise en avril 2017, **une légère augmentation est constatée depuis.**

La ville de LOUHANS représente à elle seule près de 28% des abonnés du Syndicat.

Le graphique suivant présente la répartition des abonnées communes par commune en 2024 :



2.3 Les ressources en eau utilisées

Le syndicat ne possède qu'un site de captage composé de sept puits : deux sur la commune de l'Abergement de Cuisery (puits n°2 et 6) et cinq sur la commune de Lacrost (puits n°1, 3, 4, 5 et 7). Ces puits prélèvent l'eau dans la nappe alluviale de la Saône.

Ouvrage	Débit nominal (m³/h)
Puits n°1 de Lacrost Prélèvement en nappe souterraine	100
Puits n°2 de l'Abergement de Cuisery Prélèvement en nappe souterraine	100
Puits n°3 de Lacrost Prélèvement en nappe souterraine	100
Puits n°4 de Lacrost Prélèvement en nappe souterraine	100
Puits n°5 de Lacrost Prélèvement en nappe souterraine	100
Puits n°6 de l'Abergement de Cuisery Prélèvement en nappe souterraine	100
Puits n°7 de Lacrost Prélèvement en nappe souterraine	60

2.3.1 Volumes produits

Le syndicat n'a qu'une ressource propre. L'eau prélevée dans les puits de L'ABERGEMENT DE CUISERY et de LACROST est refoulée jusqu'à la station de la Bonde, sur la commune de L'ABERGEMENT DE CUISERY, où elle subit une désinfection avant distribution.

Ouvrage	Production 2012 (m³)	Production 2013 (m³)	Production 2014 (m³)	Production 2015 (m³)	Production 2016 (m³)	Production 2017 (m³)	Production 2018 (m³)	Production 2019 (m³)	Production 2020 (m³)	Production 2021 (m³)	Production 2022 (m³)	Production 2023 (m³)	Production 2024	Variation 2023/2024
Station de production de la Bonde L'ABERGEMENT DE CUISERY	2 425 256	2 580 368	2 526 908	2 650 275	2 639 099	2 840 129	2 781 803	2 761 837	2 873 707	2 814 808	3 074 501	3 007 815	2 997 531	-0,34%
Total produit (m³)	2 425 256	2 580 368	2 526 908	2 650 275	2 639 099	2 840 129	2 781 803	2 761 837	2 873 707	2 814 808	3 074 501	3 007 815	2 997 531	-0,34%

En 2024, le volume moyen journalier produit a été de 8 210 m³/j (stable par rapport à 2023). La pointe de distribution a été atteinte au cours du mois de juin 2024.

Le total des volumes produits en 2024 est ainsi stable % par rapport à 2023. Pour rappel en 2023, une baisse avait été observée après une forte hausse, de 9.23%, constatée en 2022.

2.3.2 Volumes importés (achats d'eau)

En appoint de sa propre production, le syndicat possède deux interconnexions de secours avec le SIE de CHALON SUD EST et le SIE de la SEILLETTE.

En 2024, ces interconnexions ont été plus fortement sollicitées, avec un total de 22 672 m³ (713 m³ en 2023, 2 106 m³ en 2022, 2 508 m³ en 2021, 1 213 m³ en 2020, 4 635 m³ en 2019). Le délégataire indique que cela est dû à un casse sur la canalisation en DN 500 qui l'a contraint à importer de l'eau pendant plusieurs semaines.

Les volumes importés en 2024 proviennent pour environ un tiers de l'interconnexion avec St Usuge Le Thiellet, un tiers du point de vente Ratte – Le Fay – Pontot et un tiers de St Usuge Les Rippes. Ces importations ont été réalisées ponctuellement sur le mois de juin et dans une moindre mesure juillet.

2.4 Volumes mis en distribution et vendus

A noter - Période de relèvement : 371 jours (356 j en 2023)

Les volumes présentés ci-dessus portent sur les années civiles, à l'exception du volume vendu aux abonnés qui est le volume comptabilisé entre deux relèvements de compteurs.

La durée moyenne de campagne de relèvement a été de **371 jours en 2024** (contre 356 en 2023, 339 en 2022, 353 en 2021, 366 en 2020 et 2019).

Volumes (m ³) 371 jours (période de relèvement)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Volume produit (m3)	2 425 256	2 580 638	2 526 908	2 650 275	2 639 099	2 840 129	2 781 803	2 761 837	2 873 707	2 814 808	3 074 501	3 007 815	2 997 531	-0,34%
Volume importé (m3)	0	0	47 429	72	5	104	8	4 635	1 213	3 329	2 106	713	22 672	3079,80%
Volume exporté (m3)	132 587	119 104	158 689	176 294	194 321	151 345	89 266	95 311	45 460	76 179	158 541	140 019	140 869	0,61%
Volume mis en distribution (m3)	2 292 669	2 461 534	2 415 648	2 474 053	2 444 783	2 688 888	2 692 545	2 671 161	2 829 460	2 741 958	2 918 066	2 868 509	2 922 497	1,88%
Volume vendu aux abonnés consommant moins de 6 000 m ³ /an	1 366 401	1 364 135	1 320 237	1 397 774	1 344 757	1 459 648	1 425 581	1 439 915	1 469 951	1 406 545	1 422 575	1 359 072	1 368 386	0,69%
Volume vendu aux consommateurs de plus de 6 000 m ³ /an	337 529	321 946	367 542	426 648	358 597	408 985	446 489	441 768	481 874	500 235	454 388	501 912	469 014	-6,55%
Volume total vendu aux abonnés (m3)	1 704 339	1 692 889	1 687 779	1 824 422	1 703 354	1 868 633	1 872 070	1 881 683	1 951 825	1 906 780	1 876 963	1 895 855	1 879 363	-0,87%

Si l'on ramène le volume vendu aux abonnés à 365 jours on obtient l'évolution suivante :

Volumes (m ³) 365 jours	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Volume vendu aux abonnés consommant moins de 6 000 m ³ /an (m3)	1 500 765	1 499 530	1 435 981	1 465 935	1 454 360	1 531 681	1 393 431	1 346 256	-9,03%
Volume vendu aux consommateurs de plus de 6 000 m ³ /an (m3)	420 506	469 650	440 561	480 557	517 240	489 238	514 601	461 429	5,18%
Volume total vendu aux abonnés (m3)	1 921 271	1 969 180	1 876 542	1 946 492	1 971 600	2 020 919	1 943 784	1 848 969	-3,82%

Ainsi sur 365 jours, le volume vendu aux abonnés est en légère baisse entre 2023 et 2024 et retrouve un niveau proche de 2017-2020.

2.4.1 Volumes vendus aux abonnés

En 2024, il y a une **les volumes vendus aux consommateurs de moins de 6 000 m³/an se stabilisent**, après une baisse de 9.03 % en 2023, une hausse de 5.32% en 2022.

Avant 2017, il y avait, d'une année à l'autre, une très grande stabilité des volumes vendus à ces abonnés. **La variable d'ajustement reposait donc essentiellement sur les gros consommateurs.**

En 2024, les volumes vendus à ces derniers ont fait l'objet d'une nouvelle baisse (-6.55%) après la hausse de 2023 (+5.18%) compensée par une baisse de -5,41% en 2022 précédées par des hausses notables de (+7.60%) en 2021 et (+9.08) en 2020.

2.4.2 Consommation moyenne

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Nombre de total de clients	14 314	14 347	14 422	14 510	14 709	14 802	14 946	15 014	0,45%
Volume total vendu aux abonnés (m ³) 365 jours	1 921 271	1 969 180	1 876 542	1 946 492	1 971 600	2 020 919	1 943 784	1 848 969	-4,88%
Consommation annuelle moyenne par client (m ³ /an)	134,2	137,3	130,1	134,1	134,0	136,5	130,1	123,1	-5,31%

La consommation moyenne par abonnement, sur la base de la consommation 365 jours, est de **123,1 m³ par an** (130.1 m³ en 2023, soit une baisse de 5.31%, après une précédente baisse de 4.74 % par rapport à 2022 qui était proche du plus haut niveau atteint).

Il s'agit du niveau le plus bas depuis 2012. Le délégataire indique cela est dû à plusieurs baisses notables (> 5000 m³) ainsi que d'une tendance générale observables sur les contrats voisins.

Si l'on excepte les consommateurs de plus de 6 000 m³/an, la consommation moyenne par abonnement s'élève alors à **90 m³** par an (sur une durée de relève extrapolée à 365 jours) en baisse par rapport aux dernières années (103 m³ en 2022 et 93 m³ en 2023).

On observe la part importante des consommateurs de plus de 6 000 m³ par an : les **15 clients** identifiés représentent **25% des consommations**, stable par rapport aux dernières années.

En 2024, c'est toujours l'entreprise **LDC Bourgogne** qui représente la part la plus importante avec **281 513 m³ consommés en 2024**. Sa consommation augmente chaque année (+2.5% en 2024, +4.2% en 2023, + 7% en 2022). Le volume vendu représente **15% du total des volumes vendus aux abonnés** ; et **61% des volumes vendus aux gros consommateurs** (en nette augmentation).

2.4.3 Exportations d'eau (vente d'eau)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
LACROST	57 337	45 067	43 651	40 913	9 908	0	0	0	0	0	0	0	
PRETY	57 098	70 399	59 737	78 279	23 014	0	0	0	0	0	0	0	
CC DU CANTON DE CUISEUX	4 469	43 153	72 507	74 971	118 287	89 064	95 111	45 341	75 828	158 463	139 910	140 776	1%
Autres	0	70	399	158	136	202	200	119	351	78	109	93	-15%
Total exporté (m ³)	119 104	158 689	176 294	194 321	151 345	89 266	95 311	45 460	76 179	158 541	140 019	140 869	1%

Dans l'ensemble, les exportations d'eau sont très variables d'une année à l'autre.

Pour l'année 2024 cependant, les exportations sont stables.

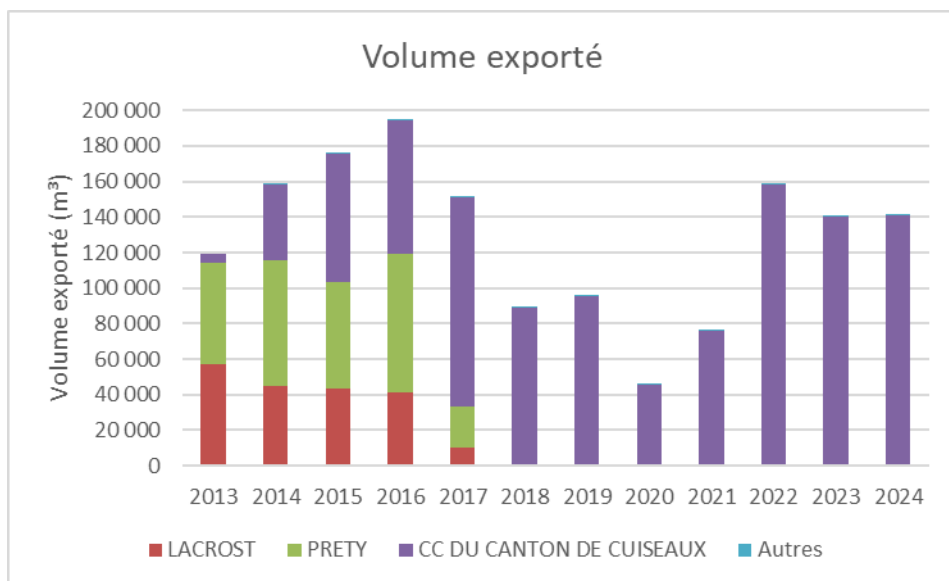


Figure 2 - Volume exporté

A noter en avril 2017, l'intégration des communes de LACROST et PRETY à compter d'avril 2017 et par conséquent la fin de la vente d'eau à ses communes.

2.4.4 Longueur du réseau

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Linéaire du réseau hors branchements (en km)	627,735	628,562	628,147	632,314	630,993	649,242	649,274	648,669	648,847	648,386	648,157	648,542	649,834	0,20%

Le linéaire du réseau, qui était en baisse entre 2015 et 2016 (certainement en raison d'un travail de l'exploitant concernant le calcul du linéaire, mais également de l'impact potentiel des travaux de renouvellement et d'extension), progresse à la hausse en 2017 (avec l'adhésion de 2 nouvelles communes) et 2018 avec un linéaire relativement stable depuis 2019.

2.4.5 Les ouvrages, branchements et équipements

Les principaux ouvrages, branchements et équipements sur le périmètre du SIERL sont les suivants :

Communes	Réservoirs	Branchements	Compteurs de sectorisation
Bantanges		323	1
Branges		1 428	1
Brienne		249	
Bruailles		600	3
Cuisery		1 010	
Huilly sur Seille		217	1
Jouvençon		250	
La Chapelle Naude		313	1
L'abergement de Cuisery	1 (bâche)	417	3
Lacrost	1 (bâche intermédiaire)	403	

Communes	Réservoirs	Branchements	Compteurs de sectorisation
	de traitement)		
Loisy	1	371	2
Louhans	1 (2 cuves)	4 334	3
Montagny-près-Louhans		272	
Ormes		307	
Prety	1 (bâche intermédiaire de traitement)	354	
Rancy		358	1
Ratte		259	2
Sainte Croix		461	1
Saint Usage		768	1
Savigny sur Seille		241	
Simandre		961	
Sornay	1	1 088	3
Vincelles		263	2
Total	5	15 248	25

(Attention : lié à un abonnement actif, des branchements non liés à un abonnement ne sont pas comptabilisés dans le tableau.)

Le nombre de branchement plomb n'est plus précisé dans le rapport annuel du délégataire.

A noter un total de 15 248 compteurs.

787 compteurs ayant été renouvelés sur l'année 2024 (802 en 2023, 1 315 en 2022, 962 en 2021, 563 en 2020, 666 en 2019, 706 en 2018 et 126 en 2017) soit 5.2 % du parc.

Pour rappel, le nombre de compteurs de sectorisation a fortement augmenté dans le cadre de ce contrat avec :

- 10 compteurs posés en 2014
- 6 compteurs posés en 2015
- 1 compteur posé en 2016

Pour un total de 25 compteurs à fin 2016.

Un bilan du rendement par secteur devait être produit par la SAUR courant 2022. Une version actualisée pour l'année 2024 est présentée page 26.

2.5 La consommation

Les tableaux et les graphiques ci-dessous présentent l'évolution de la consommation entre 2013 et 2024.

Evolution de la consommation (m3)													
Communes	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Bantanges	33 094	39 070	35 420	37 391	44 718	47 566	34 269	39 112	44 623	44 401	40 790	52 658	29,1%
Baudrière									0.1	103,0			-
Branges	344 326	329 925	340 007	361 845	398 872	370 417	394 582	433 437	372 228	412 527	425 566	413 549	-2,8%
Brienne	21 895	25 103	26 896	22 886	26 364	28 167	28 430	25 920	31 039	29 285	26 482	27 704	4,6%
Bruailles	57 017	57 273	53 236	59 920	56 258	62 522	52 452	67 089	53 638	62 685	55 931	59 331	6,1%
Cuisery	148 178	156 116	159 881	155 898	165 693	141 773	189 951	165 162	166 800	158 989	176 735	163 028	-7,8%
Huilily sur Seille	35 707	29 112	23 877	29 920	21 182	25 396	24 914	28 990	22 068	27 085	24 857	28 893	16,2%
Jouvençon	23 522	25 551	29 532	24 798	32 859	31 185	30 225	32 277	34 701	29 980	28 445	23 995	-15,6%
La Chapelle Naude	30 881	36 555	34 491	35 144	27 978	30 281	31 224	35 076	33 756	39 494	32 533	29 781	-8,5%
L'abergement de Cuisery	31 902	41 066	47 361	37 497	36 673	36 723	39 042	39 754	40 464	39 917	37 147	35 531	-4,4%
LACROST					20 928	30 045	40 655	34 247	37 115	31 411	29 210	31 821	8,9%
Loisy	33 562	59 676	45 817	41 468	38 804	40 500	41 591	48 906	43 987	41 583	41 737	39 910	-4,4%
Louhans	443 342	414 863	503 196	415 192	450 145	495 535	448 422	415 003	470 878	436 962	446 999	447 065	0,0%
Montagny-près-Louhans	26 907	22 879	27 719	29 892	29 574	29 286	28 278	34 287	25 190	28 325	24 525	24 011	-2,1%
Ormes	29 067	30 087	29 257	27 509	33 316	31 348	30 905	33 458	27 290	29 947	30 817	32 414	5,2%
PRETY					17 439	30 229	27 183	31 681	33 033	26 538	24 882	30 471	22,5%
Rancy	27 326	33 212	34 170	26 667	33 685	27 191	32 035	36 868	28 854	34 123	30 396	30 933	1,8%
Ratte	26 040	20 427	28 894	22 293	24 208	23 407	24 133	22 321	24 750	23 047	25 194	25 211	0,1%
Sainte Croix	39 414	42 824	41 319	41 136	48 786	42 674	44 160	41 399	41 260	47 441	43 161	47 332	9,7%
Saint Usage	85 402	76 935	99 560	84 642	85 553	92 422	80 666	95 917	95 594	81 944	83 143	80 019	-3,8%
Savigny sur Seille	22 485	17 856	20 864	20 220	22 366	22 581	21 320	20 112	25 321	19 197	23 074	20 017	-13,2%
Simandre	96 512	102 590	110 750	93 944	113 851	111 501	113 819	138 165	120 282	109 991	117 811	109 343	-7,2%
Sornay	109 290	102 409	103 753	105 868	114 313	97 257	102 647	108 534	114 119	98 994	103 776	104 597	0,8%
Vincelles	27 416	24 250	28 422	29 195	25 204	24 064	20 780	24 063	19 790	22 994	22 644	21 699	-4,2%
Total SIERL	1 693 085	1 687 779	1 824 422	1 703 325	1 868 769	1 872 070	1 881 683	1 951 825	1 906 780	1 876 963	1 895 855	1 879 313	1,01%

Et en extrapolant la consommation moyenne sur 365 jours :

Evolution de la consommation (m3) [365 jours]													
Communes	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Bantanges	32 824	40 058	34 475	37 701	45 978	50 033	34 175	39 005	46 140	47 806	41 821	51 806	23,9%
Baudrière									0.1	110,9			
Branges	341 519	338 266	330 940	364 844	410 108	389 632	393 504	432 253	384 882	444 166	436 325	406 861	-6,8%
Brienne	21 717	25 738	26 179	23 076	27 107	29 628	28 352	25 849	32 094	31 531	27 151	27 256	0,4%
Bruailles	56 552	58 721	51 816	60 417	57 843	65 765	52 309	66 906	55 461	67 493	57 345	58 371	1,8%
Cuisery	146 970	160 063	155 618	157 190	170 360	149 127	189 432	164 711	172 470	171 183	181 203	160 391	-11,5%
Huilily sur Seille	35 416	29 848	23 240	30 168	21 779	26 713	24 846	28 911	22 818	29 162	25 485	28 426	11,5%
Jouvençon	23 330	26 197	28 744	25 004	33 785	32 803	30 142	32 189	35 881	32 279	29 164	23 607	-19,1%
La Chapelle Naude	30 431	37 479	33 571	35 435	28 766	31 852	31 139	34 980	34 904	42 523	33 355	29 299	-12,2%
L'abergement de Cuisery	31 642	42 104	46 098	37 808	37 706	38 628	38 935	39 645	41 840	42 978	38 086	34 956	-8,2%
LACROST					21 518	31 604	40 544	34 153	38 377	33 820	29 948	31 306	4,5%
Loisy	33 288	61 185	44 595	41 812	39 897	42 601	41 477	48 772	45 462	44 772	42 792	39 265	-8,2%
Louhans	439 728	425 351	489 777	418 633	462 825	521 240	447 197	413 869	486 885	470 475	458 300	439 835	-4,0%
Montagny-près-Louhans	26 688	23 457	26 980	30 140	30 407	30 805	28 201	34 193	26 046	30 497	25 145	23 623	-6,1%
Ormes	28 830	30 848	28 477	27 737	34 254	32 974	30 821	33 367	28 218	32 244	31 596	31 890	0,9%
PRETY					17 930	31 797	27 109	31 594	34 156	28 573	25 511	29 978	17,5%
Rancy	27 103	34 052	33 259	26 888	34 634	28 601	31 947	36 767	29 835	36 740	31 164	30 433	-2,3%
Ratte	25 828	20 943	28 123	22 478	24 890	24 621	24 067	22 260	25 591	24 815	25 831	24 803	-4,0%
Sainte Croix	39 093	43 907	40 217	41 477	50 160	44 888	44 039	41 286	42 663	51 080	44 252	46 567	5,2%
Saint Usage	84 706	78 880	96 905	85 343	87 963	97 216	80 446	95 655	98 844	88 229	85 245	78 725	-7,6%
Savigny sur Seille	22 302	18 307	20 308	20 388	22 996	23 752	21 262	20 057	26 182	20 669	23 657	19 693	-16,8%
Simandre	95 725	105 184	107 797	94 723	117 058	117 285	113 508	137 788	124 371	118 427	120 789	107 575	-10,9%
Sornay	108 399	104 998	100 986	106 745	117 533	102 302	102 367	108 237	117 998	106 586	106 400	102 905	-3,3%
Vincelles	27 193	24 863	27 664	29 437	25 914	25 312	20 723	23 997	20 463	24 758	23 216	21 348	-8,0%
Total SIERL	1 679 283	1 730 448	1 775 771	1 717 441	1 921 410	1 969 180	1 876 542	1 946 445	1 971 600	2 020 919	1 943 784	1 848 920	-4,88%

2.5.1 Evolution globale de la consommation sur le périmètre du service

En 2024, la consommation totale, sur une base de 365 jours, est de 1 848 920 m³, soit une baisse de 5 % par rapport à 2023.

La figure suivante présente l'évolution globale de la consommation en pourcentage par rapport à 2013.

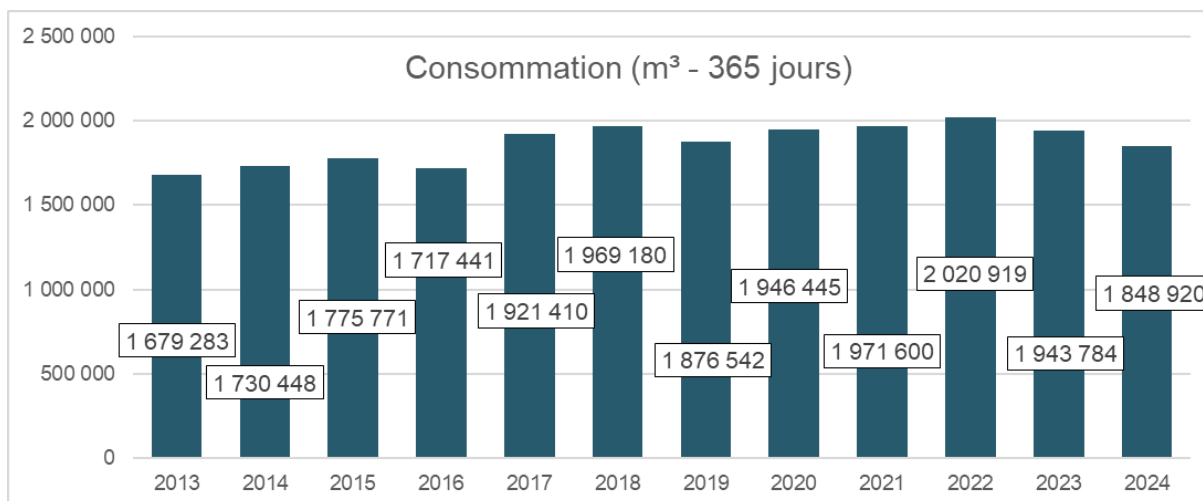


Figure 3 - Consommation globale

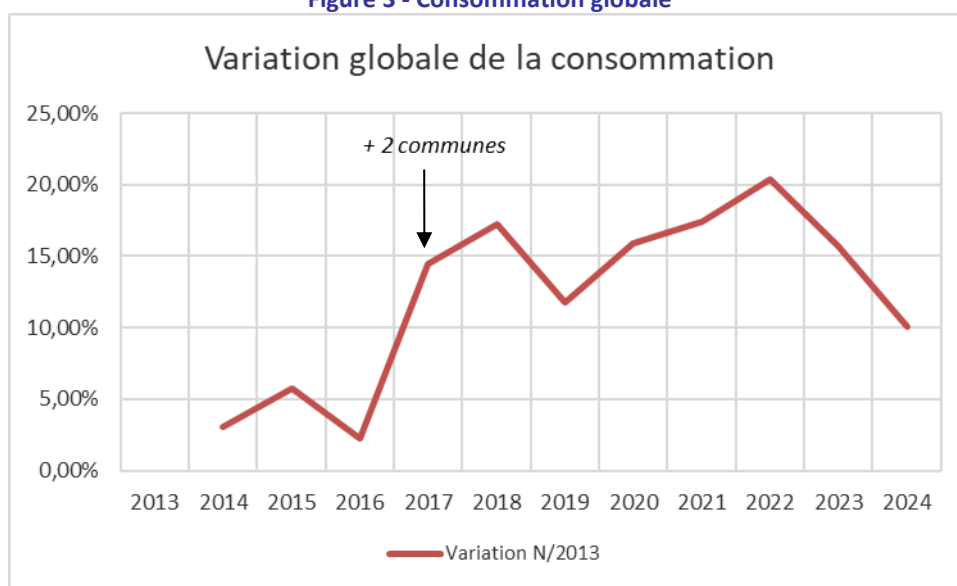


Figure 4 - Variation de la consommation globale

L'intégration en 2017 de deux communes provoque une augmentation de la consommation d'environ 14 %. A la suite de cela, la consommation continue d'augmenter sur la période 2018 – 2022 malgré une baisse ponctuelle en 2019.

Depuis 2023 la consommation globale diminue, pour atteindre 1,85 millions en 2024 soit 10 % de plus que la consommation de 2013.

2.5.2 Evolution détaillée de la consommation par commune adhérente

Parmi les communes présentes sur le périmètre du service en 2024 :

- 5 d'entre elles ont un niveau de **consommation qui a augmenté en 2024** par rapport à l'année précédente, dont 3 **communes avec une hausse supérieure à 10%** par rapport à l'année précédente : *Bantanges* (+24%), *Huilly sur Seine* (+11.5%), *Prety* (+17,5%) ;
- 15 d'entre elles ont un niveau de **consommation qui a diminué en 2024** par rapport à l'année précédente, dont 5 **communes avec une baisse de -10% ou plus** → *Cuisery* (-11.5 %), *Jouvençon* (-19.1%), *La Chapelle Naude* (-12.2%), *Savigny sur Seille* (-16.8%), et *Simandre* (-10.9%).

L'évolution de la consommation depuis le début du contrat (ou depuis 2017 pour Prety et Lacrost) est très variable entre -21% (Vincelles) et +67% Prety comme illustré dans la figure suivante.

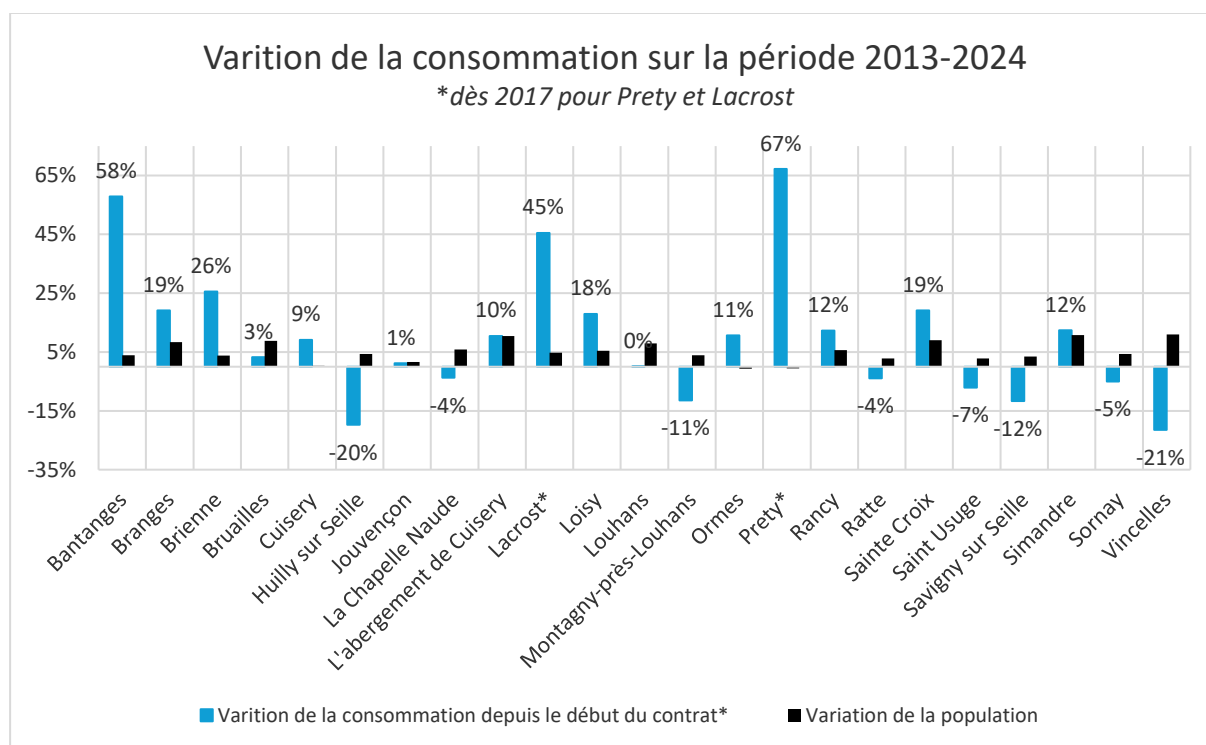


Figure 5 - Variation de la consommation par commune

La figure ci-dessus permet de montrer que la variation de la consommation (courbes bleues) depuis le début du contrat n'est pas proportionnelle à la variation de la population (courbes noires).

3 Tarification de l'eau et recettes du service

3.1 Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable,

Suite à la loi sur l'eau de décembre 2006, l'arrêté du 6 août 2007 fixe un pourcentage maximum de la part fixe (abonnement) par rapport au coût du service (montant total de la facture) basé sur une consommation d'eau de 120 m³. Pour les communes rurales (dont la population n'excède pas 2000 habitants), les EPCI et syndicat mixte dont la population cumulée des communes rurales adhérentes dépasse la moitié de la population totale de la collectivité, ce pourcentage est arrêté à 40%.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Les tarifs de base du contrat ont été révisés dans le cadre de l'avenant n°2 au contrat de DSP. Cet avenant a apporté les modifications suivantes au contrat de DSP :

- La prise en compte de l'impact de la réforme Construire Sans Détruire sur les obligations du délégataire et par conséquent ses charges d'exploitation

- Le choix de confier au délégataire le géo référencement des ouvrages aériens et des organes affleurant sur le territoire du Syndicat
- La modification de certains investissements à la charge du délégataire.

La rémunération du délégataire a ainsi été revue en conséquence pour prendre en compte ces modifications.

Les tarifs de base du contrat ont de nouveau été revus dans le cadre de l'avenant n°3 au contrat de DSP. Cet avenant a acté de l'intégration de Lacrost et Préty dans le Syndicat.

Les tarifs pour les parts fixe et variable de l'exploitant ont été révisés au 1^{er} janvier 2024, en application de la formule de révision pour le calcul du coefficient de révision ($K = 1,172438$) (voir tableau ci-dessous).

Les tarifs fixés au 1^{er} janvier 2024 de la part syndicale résultent de la délibération du Comité Syndical du 07 octobre 2021.

Ces tarifs sont les suivants au 1^{er} janvier 2024 :

- Part fixe (abonnement) : 46.20 € HT /an
- Part variable (consommation) : de 0.7934 à 0.3479 € HT /m³ – tarification par tranches dégressives

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est stable par rapport à 2022 (0,0730 € HT /m³) et la redevance de pollution domestique est, quant à elle, en augmentation par rapport à la période 2021-2023 (0,29 €/m³ HT) : tarif voté au 1^{er} janvier 2021 (source : https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_6832/en/redevance-pour-pollution-domestique).

Par conséquent, le tarif en € TTC de l'eau potable au 1^{er} janvier 2024 est de 1,93 € (contre 1.88 € en 2023, 1.86 € en 2022 et 1.79 € en 2021), pour une facture 120m³.

Le contrat arrivant à échéance au 31/12/2024, de nouveaux tarifs négociés dans le cadre de la consultation entrent en vigueur au 1er janvier 2025, avec notamment une homogénéisation des tarifs sur l'ensemble des communes y compris Lacrost et Préty.

3.1.1 Tarifs – Evolution du prix de l'eau

Communes historiques

		01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	Variation 2023/2024
Part de l'exploitant										
Part Fixe (Euro HT/an)	Abonnement	17,5000	17,7630	18,0170	18,3960	18,7500	19,4668	20,5177	21,7100	5,81%
Part proportionnelle (Euro HT/m ³)	N°1 (1 à 50 m ³)	0,4544	0,4612	0,4678	0,4777	0,4868	0,5055	0,5328	0,5637	5,81%
	N°2 (51 à 250 m ³)	0,1828	0,1855	0,1882	0,1922	0,1958	0,2033	0,2143	0,2268	5,81%
	N°3 (251 à 1000 m ³)	0,2162	0,2194	0,2226	0,2271	0,2316	0,2405	0,2535	0,2682	5,81%
	N°4 (1001 à 20000 m ³)	0,1808	0,1835	0,1861	0,1901	0,1937	0,2011	0,2120	0,2243	5,81%
	N°5 (au-delà de 20000 m ³)	0,1688	0,1713	0,1738	0,1774	0,1808	0,1878	0,1979	0,2094	5,81%
Part du syndicat										
Part Fixe (Euro HT/an)	Abonnement	39,19	39,19	39,97	44,00	44,00	46,20	46,20	46,20	0,00%
Part proportionnelle (Euro HT/m ³)	N°1 (1 à 50 m ³)	0,6734	0,6734	0,6869	0,7556	0,7556	0,7934	0,7934	0,7934	0,00%
	N°2 (51 à 250 m ³)	0,2953	0,2953	0,3012	0,3313	0,3313	0,3479	0,3479	0,3479	0,00%
	N°3 (251 à 1000 m ³)	0,3983	0,3983	0,4063	0,4469	0,4469	0,4692	0,4692	0,4692	0,00%
	N°4 (1001 à 20000 m ³)	0,2932	0,2932	0,2991	0,3290	0,3290	0,3454	0,3454	0,3454	0,00%
	N°5 (au-delà de 20000 m ³)	0,2516	0,2516	0,2566	0,2823	0,2823	0,2964	0,2964	0,2964	0,00%
Redevances et taxes										
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Euro HT /m ³)	0,0621	0,075	0,075	0,080	0,070	0,075	0,073	0,073	0,00%
	Redevance de pollution domestique (Euro HT/ m ³)	0,29	0,29	0,27	0,27	0,28	0,28	0,28	0,29	3,57%
	TVA (%)	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	0,00%

Prix révisé = K * prix de base où K est présenté dans le tableau ci-dessous fourni par le délégataire (données 2023, extraite du RAD 2023).

Pour la projection des tarifs 2024, le coefficient K = prix 2023 révisé par le délégataire / prix de base = 1,240571.

Lacrost

Désignation		01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	Variation 2023/2024
Part de l'exploitant									
Part Fixe (Euro HT/an)	Abonnement	17,7630	18,0170	18,3960	18,7500	19,4668	20,5177	21,7100	5,81%
Part proportionnelle (Euro HT/m3)	N°1 (1 à 50 m3)	0,4813	0,4882	0,4985	0,5080	0,5275	0,5560	0,5883	5,81%
	N°2 (51 à 250 m3)	0,2057	0,2087	0,2131	0,2171	0,2255	0,2377	0,2515	5,81%
	N°3 (251 à 1000 m3)	0,2396	0,2431	0,2482	0,2529	0,2626	0,2768	0,2929	5,81%
	N°4 (1001 à 20000 m3)	0,2037	0,2066	0,2110	0,2150	0,2233	0,2353	0,2490	5,81%
	N°5 (au-delà de 20000 m3)	0,1915	0,1943	0,1984	0,2021	0,2099	0,2212	0,2341	5,81%
Part du syndicat									
Part Fixe (Euro HT/an)	Abonnement	39,19	39,97	44,00	44,00	46,20	46,20	46,20	0,00%
Part proportionnelle (Euro HT/m3)	N°1 (1 à 50 m3)	0,6734 €	0,6869	0,7556	0,7556	0,7934	0,7934	0,7934	0,00%
	N°2 (51 à 250 m3)	0,7953 €	0,8112	0,8900	0,8900	0,9345	0,9345	0,9345	0,00%
	N°3 (251 à 1000 m3)	0,8983 €	0,9163	1,0100	1,0100	1,0605	1,0605	1,0605	0,00%
	N°4 (1001 à 20000 m3)	0,7932 €	0,8091	0,8900	0,8900	0,9345	0,9345	0,9345	0,00%
	N°5 (au-delà de 20000 m3)	0,7516 €	0,7666	0,8400	0,8400	0,8820	0,8820	0,8820	0,00%
Redevances et taxes									
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Euro HT /m3)	0,075	0,075	0,08	0,07	0,075	0,073	0,073	0%
	Redevance de pollution domestique (Euro HT/ m3)	0,29	0,29	0,27	0,28	0,28	0,28	0,29	4%
	TVA (%)	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	0%

Préty

Désignation		01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	Variation 2023/2024
Part de l'exploitant									
Part Fixe (Euro HT/an)	Abonnement	17,7630	18,0170	18,3960	18,7500	19,4668	20,5177	21,7100	5,81%
Part proportionnelle (Euro HT/m3)	N°1 (1 à 50 m3)	0,4813	0,4882	0,4985	0,5080	0,5275	0,5560	0,5883	5,81%
	N°2 (51 à 250 m3)	0,2057	0,2087	0,2131	0,2171	0,2255	0,2377	0,2515	5,81%
	N°3 (251 à 1000 m3)	0,2396	0,2431	0,2482	0,2529	0,2626	0,2768	0,2929	5,81%
	N°4 (1001 à 20000 m3)	0,2037	0,2066	0,2110	0,2150	0,2233	0,2353	0,2490	5,81%
	N°5 (au-delà de 20000 m3)	0,1915	0,1943	0,1984	0,2021	0,2099	0,2212	0,2341	5,81%
Part du syndicat									
Part Fixe (Euro HT/an)	Abonnement	39,19	39,97	44,00	44,00	46,20	46,20	46,20	0,00%
Part proportionnelle (Euro HT/m3)	N°1 (1 à 50 m3)	0,92 €	0,94	1,04	1,04	1,09	1,09	1,09	0,00%
	N°2 (51 à 250 m3)	0,97 €	0,98	1,08	1,08	1,13	1,13	1,13	0,00%
	N°3 (251 à 1000 m3)	1,07 €	1,09	1,20	1,20	1,26	1,26	1,26	0,00%
	N°4 (1001 à 20000 m3)	0,96 €	0,98	1,08	1,08	1,13	1,13	1,13	0,00%
	N°5 (au-delà de 20000 m3)	0,92 €	0,94	1,03	1,03	1,08	1,08	1,08	0,00%
Redevances et taxes									
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Euro HT /m3)	0,075	0,075	0,08	0,07	0,075	0,073	0,073	0%
	Redevance de pollution domestique (Euro HT/ m3)	0,29	0,29	0,27	0,28	0,28	0,28	0,29	4%
	TVA (%)	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	0%

Formule de révision des prix pour les communes Lacrost et Préty :

La formule de révision des prix est identique à celle des communes historiques.

L'écart constaté sur la part variable de la part de l'exploitant vient du fait que les prix de base sont différents (avenant 3), pour les communes de Lacrost et Préty du fait de la sortie du SYDRO (remboursement de dettes).

3.1.2 Composantes de la facture d’un usager de 120 m³ :

Composantes de la facture d'un usager de 120 m3									
	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	Variation
Exploitant (€ HT)	53,02	53,81	54,58	55,73	56,80	58,97	62,16	65,77	5,40%
Collectivité (€ HT)	93,53	93,53	95,40	104,97	104,97	110,22	110,22	110,22	0,00%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€ HT)	7,45	9,00	9,00	9,60	8,40	9,00	8,76	8,76	-2,67%
Redevance de pollution domestique (€ HT)	34,80	34,80	32,40	32,40	33,60	33,60	33,60	34,80	0,00%
TVA (€)	10,38	10,51	10,53	11,15	11,21	11,65	11,81	12,08	1,39%
Total (€ TTC)	199,18	201,66	201,91	213,85	214,97	223,44	226,55	231,63	1,39%
Prix du m³ TTC	1,6599 €	1,6805 €	1,6826 €	1,7821 €	1,7915 €	1,8620 €	1,8879 €	1,9302 €	1,39%
Part abonnement / prix du service	38,68%	38,65%	38,66%	38,83%	38,79%	38,81%	38,70%	38,59%	-0,28%

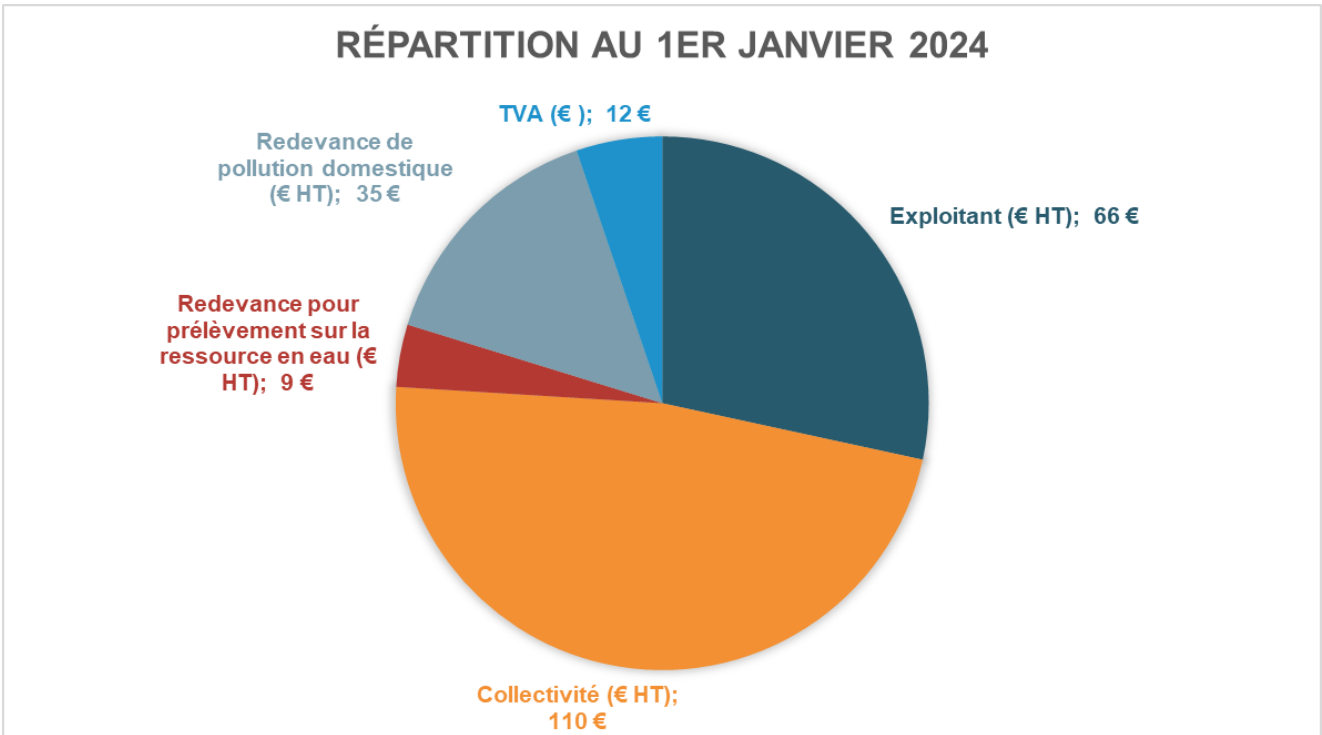


Figure 6 - Répartition de la facture d'eau au 1er janvier

Lacrost

Composantes de la facture d'un usager de 120 m3								
	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	Variation
Exploitant (€ HT)	56,23	57,04	58,24	59,35	61,63	64,95	68,73	5,81%
Collectivité (€ HT)	128,53	131,10	144,08	144,08	151,28	151,29	151,29	0,00%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€ HT)	9,00	9,00	9,60	8,40	9,00	8,76	8,76	0,00%
Redevance de pollution domestique (€ HT)	34,80	34,80	32,40	33,60	33,60	33,60	34,80	3,57%
TVA (€)	12,57	12,76	13,44	13,50	14,05	14,22	14,50	1,92%
Total (€ TTC)	241,13	244,69	257,75	258,93	269,56	272,82	278,07	1,92%
Prix du m³ TTC	2,0094 €	2,0391 €	2,1479 €	2,1577 €	2,2464 €	2,2735 €	2,3172 €	1,92%
Part abonnement / prix du service	30,82%	30,82%	30,84%	30,85%	30,84%	30,85%	30,87%	0,04%

Préty

Composantes de la facture d'un usager de 120 m3								
	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	Variation
Exploitant (€ HT)	56,23	57,04	58,24	59,35	61,63	64,95	68,73	5,81%
Collectivité (€ HT)	152,93	155,99	171,60	171,60	180,18	180,18	180,18	0,00%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€ HT)	9,00	9,00	9,60	8,40	9,00	8,76	8,76	0,00%
Redevance de pollution domestique (€ HT)	34,80	34,80	32,40	33,60	33,60	33,60	34,80	3,57%
TVA (€)	13,91	14,13	14,95	15,01	15,64	15,81	16,09	1,73%
Total (€ TTC)	266,88	270,95	286,79	287,96	300,05	303,30	308,55	1,73%
Prix du m³ TTC	2,2240 €	2,2579 €	2,3899 €	2,3997 €	2,5004 €	2,5275 €	2,5713 €	1,73%
Part abonnement / prix du service	27,23%	27,22%	27,15%	27,17%	27,16%	27,22%	27,28%	0,24%

3.2 Recettes et résultats d'exploitation

3.2.1 Recettes de vente d'eau du syndicat

Syndicat	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation
Recettes de vente d	1 252 477 €	1 204 650 €	1 219 096 €	1 255 807 €	1 233 702 €	1 311 445 €	1 278 609 €	1 419 832 €	1 548 856 €	1 513 514 €	1 517 846 €	1 583 295 €	4,31%

3.2.2 Recettes et résultats de l'exploitant

Exploitant	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau	686 400 €	714 700 €	708 400 €	748 100 €	782 700 €	792 230 €	804 700 €	826 100 €	838 500 €	901 900 €	946 000 €	1 028 500 €	8,72%
Autres recettes													
Recettes liées aux travaux exclusifs	147 700 €	101 100 €	92 900 €	122 800 €	138 200 €	159 700 €	119 200 €	145 900 €	224 500 €	164 700 €	199 600 €	112 000 €	-43,89%
Produits accessoires	58 500 €	63 800 €	61 700 €	50 600 €	55 300 €	55 700 €	54 900 €	52 700 €	59 800 €	64 100 €	58 900 €	61 100 €	3,74%
Total des recettes	892 600 €	879 600 €	863 000 €	921 500 €	976 200 €	1 007 630 €	978 800 €	1 024 700 €	1 122 800 €	1 130 700 €	1 204 500 €	1 201 600 €	0,70%

Les graphiques suivants présentent l'évolution au cours du contrat des différentes recettes du délégataire

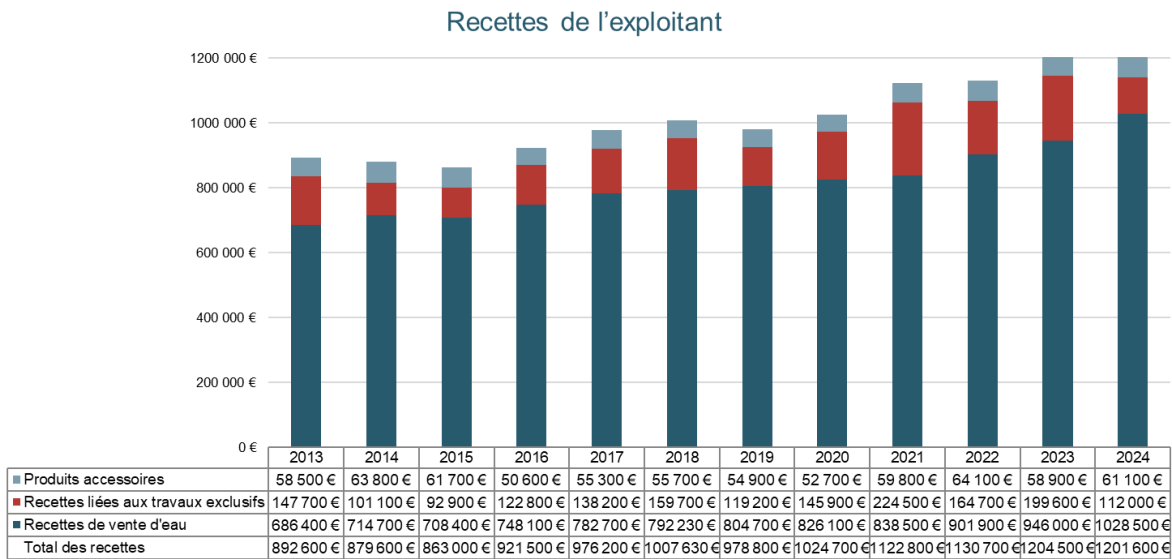


Figure 7 - Recettes de l'exploitant

Les recettes liées aux ventes d'eau sont en augmentation constante entre le début et la fin du contrat.

Les recettes liées aux travaux confiés à titre exclusifs varient fortement sur la durée du contrat, avec un creux sur la période 2014-2016 ainsi que sur la dernière année et un pic sur la période 2020-2023.

Enfin les produits accessoires varient globalement peu au cours du contrat.

3.3 Performance du service

	Item	Indicateurs de performance	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	95,50%	94,44%	100,00%	96,70%	98,30%	98,20%	81,70%	80,70%	81,10%	83,80%	95,50%	91,70%
Etat du patrimoine	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable %	0,61	0,64	0,6	0,64	0,52	0,6	0,66	0,57	0,42	0,34	0,4	0,44
	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	3,13	3,14	2,9	3,31	2,85	3,31	3,36	3,6	3,29	3,91	3,72	4,37
	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j)	2,62	2,64	2,4	2,8	2,35	2,71	2,8	3,01	2,72	3,27	3,13	3,46
	P104.3	Rendement du réseau de distribution	76,10%	76,75%	78,87%	75,86%	79,70%	77,51%	76,15%	74,96%	77,02%	75,15%	75,03%	72,86%
Gestion durable du patrimoine	P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	115	115	115	115	114	115	120	120	120	120	120
Gestion de la ressource	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Satisfaction des usagers	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	24 165	24 198	24 160	24 125	30 518	30 770	30 770	30 770	33 064	33 064	25 376	25 376
		Existence d'un système de mémorisation des réclamations écrites reçues	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	P155.1	Taux de réclamation du service de l'eau potable pour 1000 abonnés					1,42	1,14	1,06	3,66	3,88	6,01	0,6	1,07
	P154.0	Taux d'impayés					1,45	1,57	2,17	1,78	1,57	1,78	1,08	2,64
Solidarité		Existence d'une Commission départementale Solidarité Eau	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	4 424 €	3 864 €	1 527 €	NC	1 272 €	879 €	666 €	425 €	472 €	905 €	826 €	246 €
Certification		Obtention ISO 9001	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		Obtention ISO 14001	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		Liaison du service à un laboratoire accrédité	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Prix	D102.0	Prix de l'eau au m3 TTC pour 120 m3 au 1er janvier de l'année n+1	1,62 €	1,65 €	1,66 €	1,66 €	1,68 €	1,68 €	1,78 €	1,79 €	1,86 €	1,89 €	1,93 €	2,14 €

En référence au tableau ci-dessus, 2 éléments peuvent retenir notre attention :

1) Après une légère baisse en 2023 les indicateurs de l'état du patrimoine (indice linéaire de perte et indice linéaire des volumes non comptés) repartent à la hausse. Cette tendance s'observe depuis plusieurs années.

A ce sujet, le délégataire indique deux raisons :

La baisse des consommations unitaires (m³/abonné) : Le maintien de la performance nécessite dans ce cas plus d'efforts techniques sur la gestion des fuites et des casses notamment.

Le faibles taux de renouvellement des réseau (0.4% soit un âge cible de 250

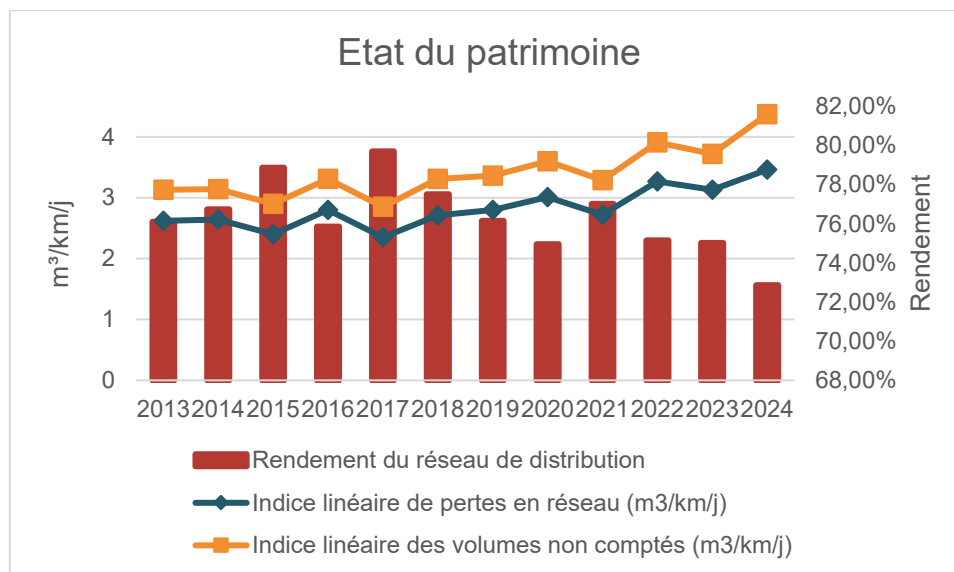


Figure 8 - Performance hydraulique du réseau

2) Une qualité de l'eau qui diminue de nouveau mais reste cependant supérieure aux valeurs de la période 2019-2022. Pour rappel, la période 2019-2022 avait été marquée par une dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau (chute de 15 points de 2018 à 2019 du taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées puis stabilité jusqu'en 2022).

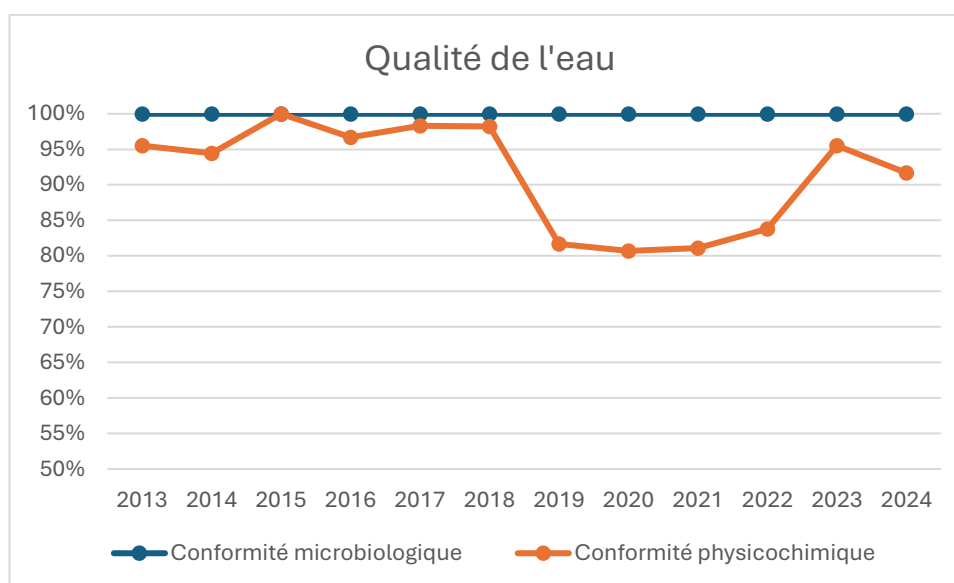


Figure 9 – Conformité de la qualité de l'eau par année

3.4 Qualité de l'eau

L'eau prélevée aux puits de l'ABERGEMENT de CUISERY et de LACROST est simplement désinfectée au bioxyde de chlore à la station de la Bonde avant mise en distribution. L'eau mise en distribution a les caractéristiques d'une eau dure, fortement minéralisée, limpide et présentant une pollution modérée en nitrates. L'eau est ensuite désinfectée en cours de distribution par des chlorations relais.

Le SIE de la région louhannaise dispose ainsi de trois chlorations relais au château d'eau de SORNAY et sur deux autres points du réseau à VINCELLES et CHATEAURENAUD.

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la santé publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

3.4.1 Qualité au point de mise en distribution

3.4.1.1 Résultats du contrôle réglementaire de l'eau point de mise en distribution (ARS)

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	% de conformité	Paramètres non-conformes
Conformité bactériologique	12	0	100%	Néant
Conformité physico-chimique	12	4	66%	Chlorothalonil (sortie de la Bonde)

- **Le chlorothalonil**

Le chlorothalonil est un fongicide utilisée en France depuis les années 70 sur de nombreux types de cultures. Il a été interdit d'utilisation depuis fin 2020.

Les 4 dépassements observés par l'ARS en 2024 sur le paramètre chlorothalonil se situent 0.22 et 0.35 ug/L entre janvier et avril 2024.

Suite à un reclassement de l'ANSES en mai 2024, la concentration maximale tolérée pour juger l'eau "conforme", est relevée : elle passe de 0,1 µg/L à 0,9 µg/L. Avec le relèvement du seuil, aucun dépassement n'est relevé sur la suite de l'année 2024.

- **ESA Métolachlor**

Pour rappel, en 2022, plusieurs dépassements du paramètre ESA métolachlor avaient été enregistrés. L'Agence Régionale de Santé a détecté le 29 août 2018 la présence à une concentration de 0,301 µg/L de ESA métolachlor, produit métabolite du métolachlor ou du S-métolachlor. Le suivi renforcé qui en a découlé a montré la persistance de la présence de cette molécule à des concentrations entre 0,13 et 0,25 µg/L au Point de Mise En Distribution en 2022.

Des prélèvements réalisés sur les deux arrivées d'eau brute à la station ont montré une « contamination » similaire. Dans son rapport du 30 janvier 2019, l'ANSES a qualifié l'ESA métolachlor comme pertinent pour les eaux destinées à la consommation humaine. Aussi, la Limite de Qualité de 0,1 µg/L s'applique pour cette molécule. En septembre 2022, l'ANSES a rendu un nouvel avis¹ basé sur une réactualisation des études de toxicité et classe ce métabolite comme non pertinent pour les eaux de consommation. Suite à ce déclassement, le seuil a été revu à 0.9 ug/L.

En outre, le Syndicat a obtenu, antérieurement à cet avis, en juin 2022, une dérogation à la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine fixée pour le paramètre « pesticide ESA-Métolachlore ». L'arrêté autorisant cette dérogation est ainsi abrogé.

En 2021, une étude amélioration de l'usine de traitement de l'eau de la Bonde a été commandée pour le traitement de l'Esa-métolachlore puis suspendue en 2022 suite aux recommandations de l'anses.

¹ Source : l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif au réexamen du classement de la pertinence pour le métabolite ESA (CGA 354743) du S-métolachlore dans les eaux destinées à la consommation Humaine, le 30 septembre 2022

3.4.1.2 Résultats de l'auto-surveillance du délégataire de l'eau point de mise en distribution

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	% de conformité	Paramètres non-conformes
Conformité bactériologique	2	0	100%	Néant
Conformité physico-chimique	13	1	92%	Chlorothalonil sortie station de traitement de la Bonde

Le dépassement observé par le délégataire en 2024 sur le paramètre chlorothalonil est de 0.19 ug/L en janvier 2024. Suite au relèvement du seuil en mai 2024 par l'ANSES, aucun autre dépassement n'est enregistré.

3.4.2 Qualité de l'eau distribuée

3.4.2.1 Non conformités sur l'eau distribuée (autosurveillance et ARS)

	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (SAUR)	Nombre d'échantillons conformes (SAUR)	% Conformité (SAUR)
Bactériologique	71	71	100%	12	12	100
Physico-chimique	76	74	97%	7	5	71
Nombre total d'échantillon	76	74	97%	12	10	71

- **Chlorure de Vinyle Monomère**

Les 2 non-conformités relevées par l'ARS et les 2 relevés par le délégataire en 2024 concernent le chlorure de vinyle sur la commune de Saint Usage. Pour rappel, la limite de qualité est fixée à 0.5 ug/L tandis que **les dépassements observés en 2024 se situent entre 0.81 et 1.1 ug/L.**

L'origine de cette pollution est due à la migration, dans des conditions particulières de température et de temps séjour, du CVM résiduel présent dans les canalisations d'eau potable en PVC posées avant 1980.

Pour la commune de Saint Usage, un tronçon de 555 ml de PVC de 160 mm de diamètre est identifié comme origine probable des non-conformités constatées. Il a été remplacé.

D'après le délégataire, un autre secteur (le Vauvрил) sur la même commune présente encore des dépassements. Une campagne de circulation forcée a permis de revenir à la conformité.

Pour rappel, en 2022, les analyses avaient déjà montré la présence de Chlorure de Vinyle dans des valeurs non-conformes. Le délégataire avait localisé l'origine de ces non-conformités. Ce sont 1.045 km de réseaux qui ont été renouvelés en 2023 sur les communes de Sainte Croix et Saint Usage suite aux détections de l'ARS.

3.4.2.2 Dépassements des références de qualité

- **Turbidité**

Par ailleurs, en plus des non conformités, **6 dépassements de références de qualité ont été enregistrés par l'ARS pour la turbidité**. Le délégataire indique que les dépassements sur Préty et Lacrost en février et mars sont liés à des campagnes de recherche de fuite ayant entraîné des inversions de sens de circulation de l'eau et la remise en suspension des dépôts.

Concernant les dépassements de turbidité sur Simandre et Cuisery, le délégataire indique que cela est dû à une casse survenue sur le refoulement de la station ayant entraîné une rupture de l'alimentation et des épisodes turbides lors de la remise en eau.

Concernant le site de Bruailles, des mesures de chlore et de turbidité ont été réalisées sans enregistrer de nouveau dépassement. Enfin, la non-conformité de Sainte-Croix est liée à celle de Bruailles (même antenne). Aucune cause particulière n'a été identifiée par le délégataire.

3.4.3 Synthèse des analyses effectuées pour l'année écoulée :

<u>Type d'analyses</u>		Eau brute	Eau traitée	Eau distribuée
Contrôle sanitaire	Bactériologique	2	12	71
	Physico-chimique	28	12	76
	Non-conformité	-	2	2
Autocontrôle	Bactériologique	0	2	12
	Physico-chimique	33	13	7
	Non-conformité	-	1	2

On constate en 2024 une diminution des auto-contrôles sur l'eau distribuée, notamment sur les paramètres physico-chimique (passage de 20 à 7) : en 2023, les paramètres chlore libre et chlore total lors de prélèvements bactériologiques étaient comptés comme « paramètres physico-chimiques » contrairement à 2024.

3.5 Performance du réseau

Rendement du réseau de distribution = (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

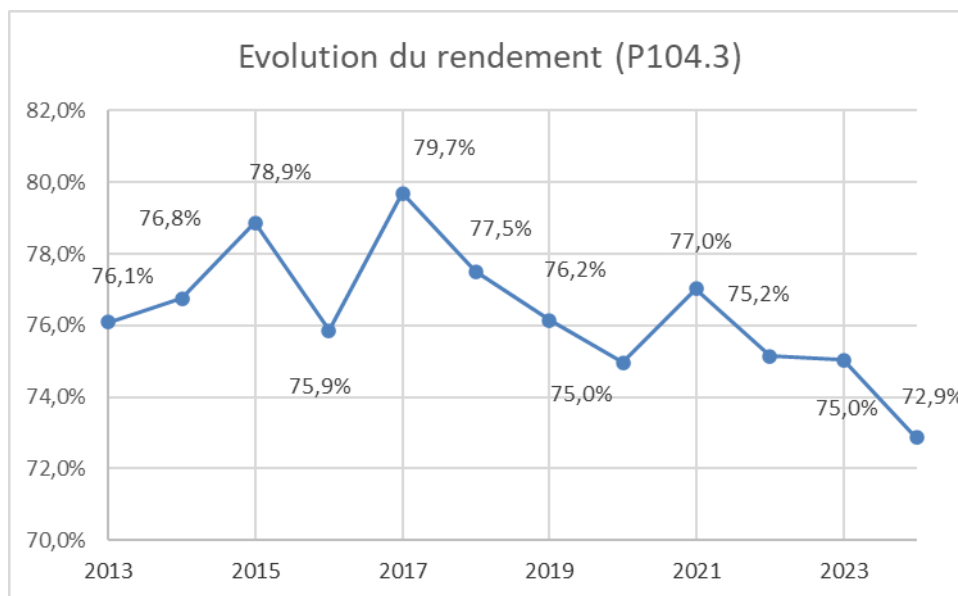


Figure 10 - Evolution du rendement par année

Le rendement continue de diminuer depuis 2017, malgré une hausse constatée en 2021. Il diminue de nouveau de 2 points entre 2023 et 2024. Cela est dû en partie à une grosse casse subie sur une conduite DN 500 à l'Abergement de Cuisery en juillet 2024 (volume d'eau perdu estimé à 72 000 m³).



Fort de ces constats, un détail de la sectorisation a été demandé au délégataire lors de l'exercice 2022, puis une nouvelle fois en 2024. Les éléments suivants ont été produit :

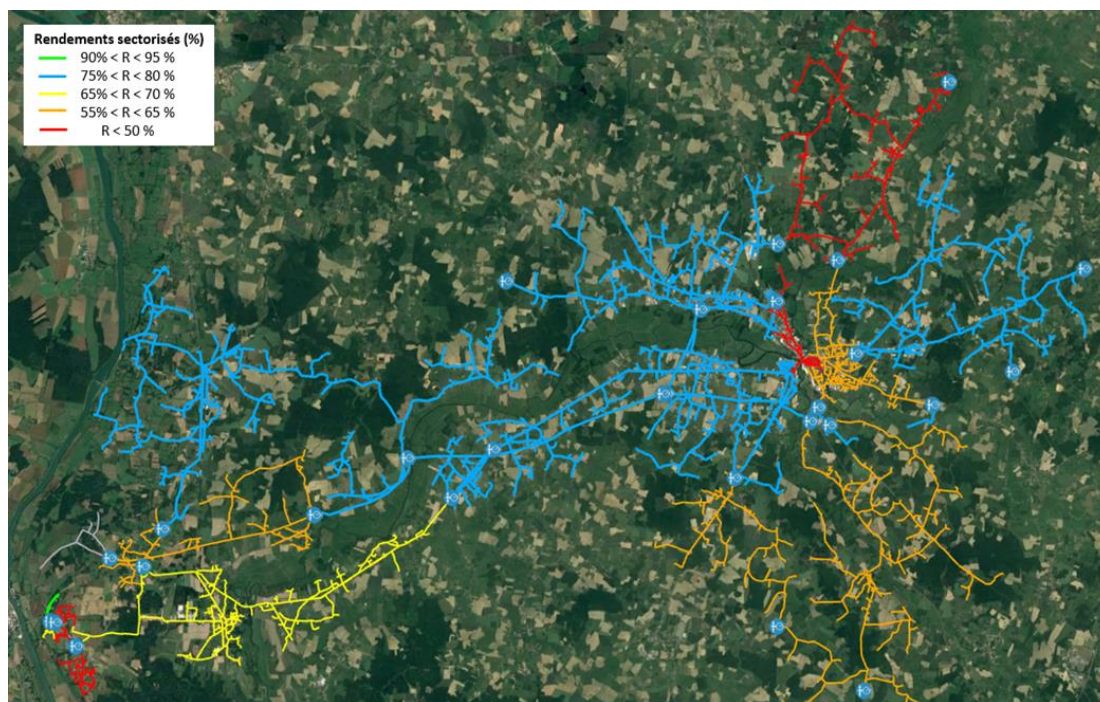


Figure 11 - Sectorisation 2022



Carte des rendements sectorisés - 2024

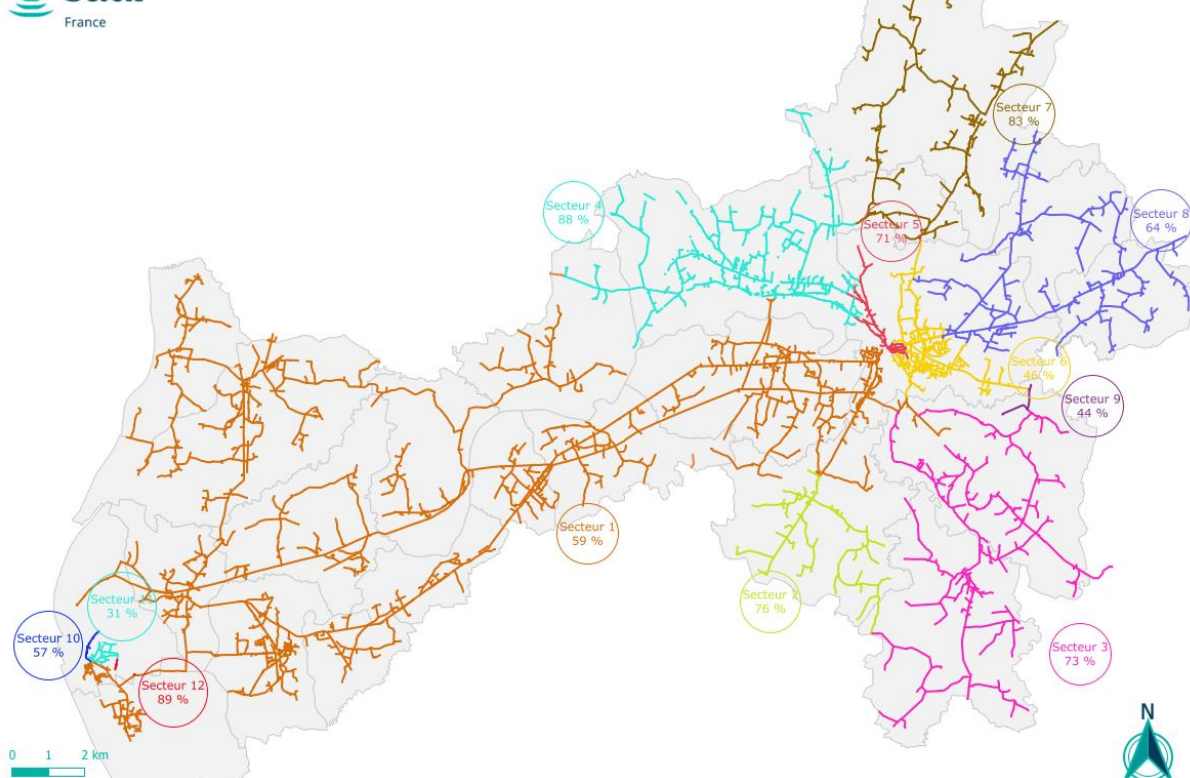


Figure 12 - Sectorisation 2024

Le tableau suivant détail le calcul du rendement par secteur pour l'année 2024 :

	Volume mis en distribution m ³	Consommation m ³	Rendement
Secteur 1	1 311 030	771 678	59%
Secteur 2	34 746	26 538	76%
Secteur 3	128 421	93 649	73%
Secteur 4	472 834	415 751	88%
Secteur 5	118 432	84 367	71%
Secteur 6	483 535	221 474	46%
Secteur 7	113 601	93 744	83%
Secteur 8	166 662	106 658	64%
Secteur 9	2 138	939	44%
Secteur 10	6 132	3 507	57%
Secteur 11	34 580	10 820	31%
Secteur 12	1 622	1 449	89%

Les taux de rendement sont ainsi très variables suivant les zones avec des secteurs ayant un taux de rendement très bas.

Par ailleurs, les rendements par secteurs sont sensiblement différents entre 2022 et 2024.

En 2024, les secteurs 10 et 11 situés sur la commune de Lacrost ont un rendement particulièrement faibles. Le secteur 9 (Bruailles) qui présente un linéaire très faible de conduite est également très fuyard. Enfin le secteur 6 qui couvre une grande partie de Louhans est également faiblement performant.

A l'inverse certains secteurs présentent un bon à très bon rendement : c'est le cas des secteurs 4 (Branges), 7 (Saint Usuge) et 12 (petit secteur à Lacrost) et dans une moindre mesure les secteurs 2 (La Chapelle Naude), 3 (Bruailles et Sainte Croix) et 5 (une partie de Louhans).

Enfin, le secteur 1 couvre un très grand linéaire de réseau et cache probablement de fortes disparités.

Le taux de rendement global de 73% est un niveau **acceptable en comparaison avec les territoires ruraux au niveau national**. **Il convient cependant de rester vigilant, le rendement retombe à ses niveaux de 2020 malgré les importantes actions de recherche de fuites menées en 2020 qui avait permis une amélioration du rendement en 2021.**

Le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable prévoit à l'article 2 les dispositions suivantes :

« Art. D. 213-48-14-1. - La majoration du taux de la redevance pour l'usage "alimentation en eau potable" est appliquée si le plan d'actions mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 2224-7-1 du code général des collectivités territoriales n'est pas établi dans les délais prescrits au V de l'article L. 213-10-9 lorsque le rendement du réseau de distribution d'eau, calculé pour l'année précédente ou, en cas de variations importantes des ventes d'eau, sur les trois dernières années, et exprimé en pour cent, est inférieur à 85 ou, lorsque cette valeur n'est pas atteinte, au résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'indice linéaire de consommation égal au rapport entre, d'une part, le volume moyen journalier consommé par les usagers et les besoins du service, augmenté des ventes d'eau à d'autres services, exprimé en mètres cubes, et, d'autre part, le linéaire de réseaux hors branchements exprimé en kilomètres. »

En conséquence, avec un indice linéaire de consommation de 9.28 sur le syndicat, pour respecter le décret, le rendement du réseau doit être égal à $65 + (9.3/5) = 66.86 \%$.

Le rendement du réseau sur le syndicat est ainsi supérieur de moins de 7 points aux obligations réglementaires.

Dans le cadre de la **recherche de fuites**, le **délégataire a réalisé l’inspection de 13 531 ml de conduites en 2024 soit 2% du linaire.**

Stable par rapport à 2023, et le double de 2022 (5 905 ml) **mais en forte baisse par rapport à 2021 (21 012 ml de conduites) contre 72 216 ml en 2020** contre 22 681ml en 2019, 2 657ml en 2018, 13 731 ml en 2017 et 9 156 ml en 2016).

A noter que pour ce calcul du rendement, le délégataire indique un volume de service de 217 000 m³. Les années précédentes le délégataire indiquait indexer ce volume sur les volume mis en distribution sur la base d’un coefficient de 5%, soit environ 140 000 m³. A cela s’ajoute le volume estimé perdu lors de la fuite sur le DN 500 à l’Abergement de Cuisery d’environ 72 000 m³ ainsi que les purges liées à la CVM sur Saint Usage (6 450 m³). Cela est cohérent avec le volume annoncé de 217 000 m³.

Attention cependant, l’estimation de 5% du volume distribué tend à améliorer le taux de rendement.

Au regard de la baisse du taux de rendement constaté sur le contrat de délégation de service public de la SAUR 2023-2024, ce point a fait l’objet d’une attention particulière dans le cadre de la procédure de consultation et des engagements contractuels du délégataire ainsi qu’un plan d’action associé (et notamment des linéaires imposés de recherche de fuite).

3.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux et linéaire de canalisation renouvelée

Rappel : le taux moyen de renouvellement (P107.2) correspond à la moyenne sur les 5 dernières années du linéaire de canalisations renouvelées divisé par le linéaire de réseau de l’année n.

Le linéaire de canalisation renouvelées sur l’année 2024 est en baisse par rapport à 2023.

Le taux de renouvellement moyen des conduites se situe autour de 0.5 à 0.6 % ces dernières années. A titre indicatif, la valeur moyenne française au 1^{er} janvier 2024 est de 0.74 %

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Linéaire de réseau renouvelé (km)	4,525	3,48	4,775	4,256	3,500	3,493	5,266	2,115	2,988	3,260	6,093	5,414	-11,14%
% du réseau renouvelé	0,72%	0,55%	0,76%	0,67%	0,54%	0,54%	0,81%	0,33%	0,46%	0,50%	0,94%	0,83%	-11,32%
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	-	-	-	-	0,63%	0,60%	0,66%	0,57%	0,54%	0,53%	0,61%	0,61%	0,55%

3.7 Recherche et réparation de fuites et casses

La figure suivante présente les actions de recherches de fuites (linéaire inspecté, et nombre de fuites trouvées par le délégataire) ainsi que le nombre de fuites ou casses réparées (branchement et réseau).

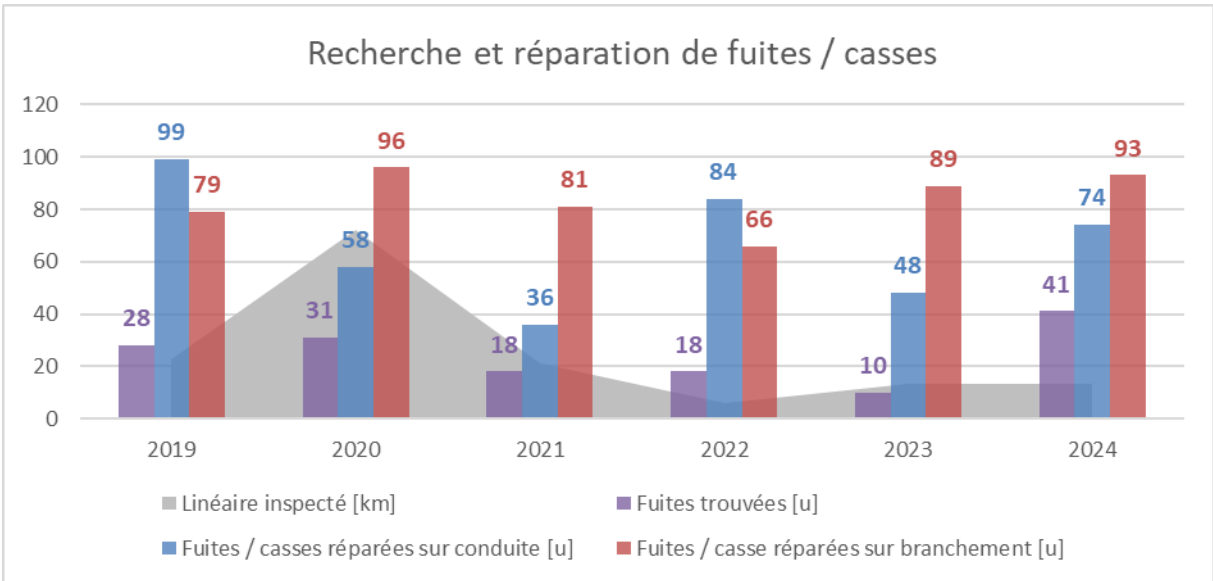


Figure 13 - Nombre de campagne de recherche et de réparation de fuites et casses

L’effort de recherche de fuite par le délégataire n’a pas significativement évolué depuis 2019 (entre 1 et 3 % du linéaire) excepté en 2020 avec un linéaire très important de réseau inspecté sans pour autant augmenter significativement le nombre de fuites trouvées ni le nombre de fuites et casses réparées.

La baisse continue de la performance semble s’expliquer d’une part par un taux de renouvellement relativement bas alors que l’âge du réseau est avancé et d’autre part par une stratégie de recherche de fuites de la part du délégataire insuffisante (en termes de linéaire) et non optimisée (puisque la recherche intensive en 2020 n’a pas permis de trouver un nombre de fuites significativement plus important que les années suivantes).

Afin de garantir une performance optimale et durable des réseaux, deux types d’actions complémentaires doivent être menées de manière coordonnée :

- **Des actions de renouvellement de conduites**, portées par le syndicat, qui comprennent :
 - des interventions **curatives**, ciblant les conduites cassées ou identifiées comme fortement fuyardes ;
 - des interventions **préventives**, planifiées dans le cadre d’un programme stratégique de renouvellement à moyen terme, fondé sur l’analyse de l’état du réseau et des priorités d’investissement.
- **Des actions curatives de recherche et de réparation de fuites**, réalisées par le délégataire, qui permettent de traiter rapidement les dysfonctionnements ponctuels identifiés sur le terrain.

L’efficacité globale de la gestion patrimoniale repose sur un **équilibre économique à trouver entre les coûts de réparation immédiate et ceux du renouvellement à long terme**. Il s’agit de définir un **optimum technico-économique**, permettant de maximiser la performance du réseau tout en maîtrisant les dépenses publiques, en tenant compte de la vétusté des infrastructures, des risques de défaillance et des enjeux environnementaux.

3.8 Indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale

Barème	Valeur 2023
--------	-------------

Partie A : Plan des réseau (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Total Partie A	15	15
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Partie B	30	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
Localisation des autres interventions	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
Total Partie C	75	75
Total	120	120

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale sur le périmètre du service est de 120/120 ce qui est très satisfaisant.

4 Financement des investissements du service

4.1 Travaux engagés au cours de l'exercice

Le Syndicat a engagé les travaux suivants dans le cadre du programme 2024 de renouvellement des canalisations :

- Travaux de renouvellement et d'extensions pour l'exercice 2024 :
 - avec étude : 1 099 623 € HT ;
 - sans étude : 1 042 488 € HT ;
- Travaux divers : 38 137 € ;

Au total, **5.414 km de réseaux ont été renouvelés** en 2024.

4.1.1 Renouvellements et extensions

4.1.1.1 Renouvellements de conduites

RANCY

Renouvellement de la conduite Ø 200 Fonte existante située sous domaine public par une conduite Ø 200 Fonte sous domaine public en raison de casses régulières.

33 branchements de particuliers ont été repris.

La conduite principale **Ø 200 Fonte** a été enfouie **sous chaussée sur un linéaire de 840 ml**.

5 antennes ont été reprises.

- Chemin Bonaparte **Ø 75 PVC_50 ml**
- Chemin des Villarets Ménetreuil **Ø 150 Fte_60 ml**
- Route de Ménetreuil **Ø 200 Fte_120 ml**
- Route des Platiers **Ø 32 PEHD_60 ml**
- Route des Mollets **Ø 63 PVC_140 ml**

MONTAGNY PRES LOUHANS

Renouvellement du réseau d'eau potable en Ø 125 PVC sous domaine public en raison de la vétusté de la conduite et aux projets de constructions d'habitations.

11 branchements de particuliers ont été repris.

La conduite principale **Ø 140 PVC** a été enfouie **sous accotement sur un linéaire total de 475 ml**

4 antennes ont été reprises

- Chemin du Villard Ø 75 PVC 10 ml
- Chemin des Chênes cornus Ø 63 PVC 10 ml
- Rue de l'Eglise Ø 63 PVC 6 ml
- Impasse de la teppe Ø 63 PVC 6 ml

VINCELLES

Rue du Bourg _ Ponts (RD 13 / RD 413)

Renouvellement de la conduite Ø 250 Fonte existante située en partie sous domaine privé et en encorbellement des ponts proches du moulin de Vincelles par un mix de conduites Ø 250 Fonte / Ø 315 PEHD en raison de casses régulières et d'un projet de réhabilitation par les services du département du pont qui enjambe le bras principal de la Seille.

La conduite actuellement installée en encorbellement sur le pont à arches a été renouvelée par une conduite passée en forage dirigé sous le bras de la Seille (Ø 315 PEHD 200 ml).

Il n'y a pas de branchements de particuliers repris sur ce linéaire.

La conduite principale Ø 250 Fonte a été enfouie sous terrain privé / public sur un linéaire de 72 ml (dont 30 ml pour la traversée du carrefour RD13 / RD413).

Route du Moulin (RD 413)

Renouvellement de la conduite Ø 75 PVC existante située sous domaine public par une conduite Ø 250 Fonte sous domaine public dans le cadre d'un projet de repositionnement du réseau AEP du SIERL passant actuellement par le chemin de Montsavin en direction du Bourg de Vincelles (via des terrains privés) et qui serait ramenée sur la route du Moulin en empruntant une partie du futur chemin piéton communal.

Le renouvellement du réseau AEP a été réalisé en coordination avec le projet de cheminement piéton porté par la commune de Vincelles en bordure de la RD413 (route du Moulin).

La partie de la conduite franchissant le cours d'eau la Servonne a été réalisée en Ø 315 PEHD 100 ml par forage dirigé (afin de s'affranchir du pont situé sur la RD413).

22 branchements de particuliers ont été repris.

La conduite principale Ø 250 Fonte a été enfouie sous terrain privé / public sur un linéaire de 650 ml et majoritairement sous la chaussée de la RD413

SIMANDRE

Route de Trésor (RD475)

Renouvellement de la conduite en Ø160 PVC située en domaine public par une conduite en Ø 160 PVC toujours sous domaine public en raison de son âge et du projet de réaménagement envisagé par la commune.

11 branchements de particuliers ont été repris.

La conduite principale **Ø 160 PVC** a été enfouie sous accotement sur un linéaire total de 220ml

3 antennes ont été reprises.

- Route du 19 Mars 1962 Ø 75 PVC_35 ml
- Avenue de la Gare (raccordement sur vanne existante)
- Route des Bruyères de Chatenay Ø 125 PVC_5 ml
- Réaménagement du dispositif de vannage carrefour RD933

LOISY

Rue des Trois B

Renouvellement de la conduite en Ø75 PVC située en partie sous domaine privé par une conduite en Ø 90 PVC sous domaine public en raison de projets de constructions et de travaux de réfection de la voirie sur ce secteur.

6 branchements de particuliers ont été repris.

La conduite principale Ø 90 PVC a été enfouie sous accotement sur un linéaire total de 580ml

LOUHANS

Impasse de Rondiche

Renouvellement de la conduite en Ø 50 PVC située en domaine privé par une conduite en Ø 75 PVC sous domaine public en raison d'un souci de qualité d'eau.

6 branchements de particuliers ont été repris.

La conduite principale Ø 75 PVC a été enfouie sous accotement sur un linéaire total de 620ml

BRANGES

La Chênerie (RD160 / RD175)

Renouvellement de la conduite en Ø150 Fonte située en domaine privé par une conduite en Ø 150 Fonte sous domaine public en raison d'un projet de construction sur le secteur et de fuites répertoriées par l'exploitant.

13 branchements de particuliers ont été repris.

La conduite principale Ø 150 Fonte a été enfouie sous accotement sur un linéaire total de 530ml

2 antennes ont été reprises.

Chemin des Taureaux Ø 75 PVC_390 ml

Route de Savigny Ø 75 PVC_35 ml (RD175)

Impasse du Marais

Reprise des branchements d'eau potable pour les habitations de l'impasse à la suite de la mise en place d'une nouvelle conduite lors des travaux du lotissement OPAC (2022).

4 branchements de particuliers ont été repris.

4.1.1.2 Extensions de conduites

CUISERY

Chemin du Port Extension

Extension du réseau AEP en Ø 75 PVC sous domaine public en raison d'un projet de construction d'un lotissement communal.

Il n'y pas de branchements de particuliers à prévoir (hors marché).

La conduite principale Ø 75 PVC a été enfouie majoritairement sous la voirie communale du futur lotissement et sur un linéaire de 200 ml.

4.1.2 Entretien et maintenance

La synthèse des interventions du délégataire en termes d'entretien et de maintenance des équipements sur les stations et ouvrages est la suivante :

Nombre d'interventions de maintenance	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Entretien niveau 2	12	9	5	8	5	26	49	33	43
Contrôles réglementaires	6	14	7	20	7	14	9	22	23

A noter que tous les réservoirs n'ont fait pas l'objet du nettoyage réglementaire annuel obligatoire pour l'année 2024 (seulement 3 nettoyages pour 5 réservoirs, 2 les années précédentes).

La SAUR indique que l'accessibilité de certains de ces ouvrages présente des carences possibles au regard des normes actuelles (cas du réservoir de Louhans).

La SAUR a mobilisé ses experts en Prévention des Risques dans un groupe de travail national pour réévaluer leurs procédures d'intervention en hauteur et définir les préconisations de sécurisation des réservoirs.

Sur la base de cette alerte, une expertise a été réalisée par le Syndicat sur le génie civil de l'ouvrage et des travaux de sécurisation ont été prévus dans le cadre du prochain contrat de délégation de service public (travaux concessifs).

Pour les opérations d'entretien de niveau 2 le tableau de synthèse s'est le suivant :

Type d'opérations d'entretien de niveau 2	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Curatif	12	9	1	8	5	37	49	33	23
Préventif	-	-	4	-	-	-	31	5	20

4.2 Situation vis-à-vis des branchements en plomb

Le décret 2006-1220 du 20 décembre 2001 fixe la concentration maximale en plomb des eaux distribuées à 10µg/l au lieu de 25 actuellement. Le respect de cette concentration imposait techniquement la suppression des branchements publics en plomb d'ici fin 2013.

Les investissements nécessaires au remplacement des branchements en plomb ont ainsi été majoritairement mis en œuvre entre 2004 et 2009. **Aucune information n'est indiquée dans le Rapport annuel du délégataire 2024.**

La réglementation n'impose pas formellement la suppression de tous les branchements en plomb mais bien de ne pas dépasser le seuil de 10 µg/l. Ces branchements étant difficilement accessibles, et à partir du moment où le taux de 10 µg/l n'est pas dépassé, leur remplacement n'est pas indispensable.

4.3 Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

Euros (€)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	828 868 €	663 104 €	517 316 €	502 167 €	375 324 €	231 841 €	98 219 €	24 241 €
Remboursements au cours de l'exercice	183 455 €	165 764 €	145 788 €	145 788 €	145 788 €	143 683 €	137 145 €	73 978 €
Dont en intérêts	39 471 €	34 228 €	116 587 €	24 185 €	18 945 €	13 470 €	7 664 €	3 366 €
Dont en capital	143 984 €	131 536 €	29 200 €	121 603 €	126 843 €	130 213 €	129 481 €	70 612 €

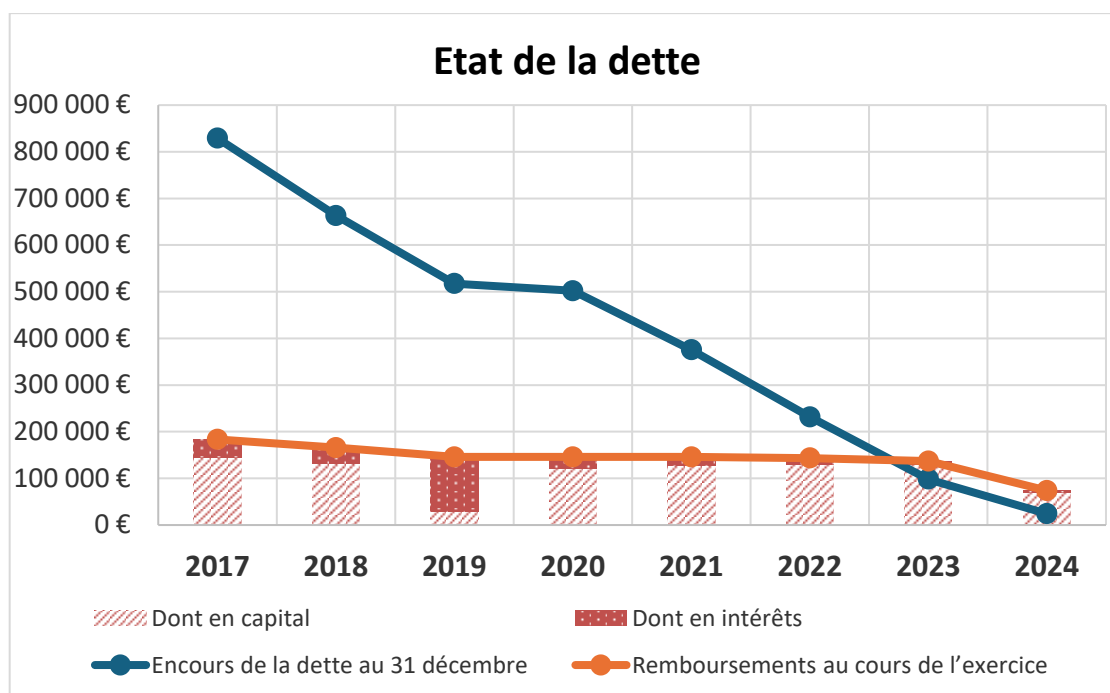


Figure 14 - Etat de la dette

4.4 Amortissements réalisés

Euros (€)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total	385 126 €	407 714 €	426 393 €	407 564 €	496 533 €	499 289 €	496 497 €	631 904 €
Dont travaux	-	-	-	-	447 252 €	443 819 €	440 747 €	571 233 €
Dont subventions	-	-	-	-	49 281 €	55 470 €	55 570 €	60 671 €

4.5 Schéma directeur et programme pluriannuel de travaux

L'assemblée générale du SIE de la région louhannaise a adopté son schéma directeur le 10 février 2010, de même que le programme pluriannuel de travaux associé. Ce programme fait état de l'ensemble des travaux à réaliser.

A noter enfin que dans le cadre du contrat de DSP, il a été confié au délégataire une mission de géoréférencement des affleurants sur le territoire du Syndicat.

A début juin 2022, le délégataire a réalisé dans le cadre du contrat la levée sur le terrain 21 222 points (au 30 avril 2022) sur les 24 285 points prévus au contrat dans le cadre de l'avenant, soit 87.3 % d'avancement.

Au 1er juin 2023, le délégataire confirme avoir finalisé à 100 % de toute l'opération de géoréférencement.

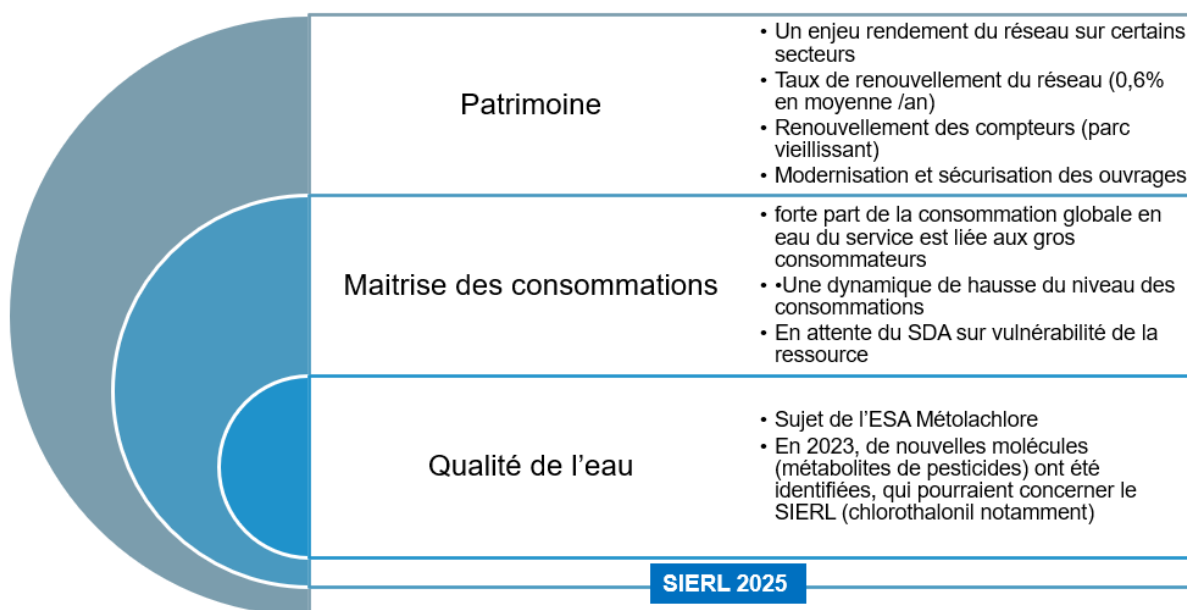
Un appel d'offre a été lancé en 2023 par le Syndicat pour recruter un bureau d'études afin d'établir un nouveau schéma directeur et un bureau d'étude a été retenu. L'étude est en cours.

5 Prochain contrat de délégation de service public

Le SIERL a confié la gestion de son service d'eau potable à la SAUR via un contrat de délégation de service public, signé le 23 novembre 2012 et courant pour une durée de 12 ans à compter du 1er janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2024.

Dans la perspective de la fin du contrat actuel, le SIERL a déterminé le meilleur montage juridique et financier pour l'exploitation de son service alimentation en eau potable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Dans le cadre de cette étude, les principaux enjeux du syndicat ont été partagés en conseil syndical :



Après une analyse multicritère des différents modes de gestion, le conseil syndical a retenu le 4 février 2024 le choix d'une délégation de service public avec les principales caractéristiques suivantes :

- Un périmètre délégué couvant l'entièreté du périmètre syndical
- Une durée de délégation fixée à 10 ans se justifiant sur le choix de faire porter les investissements sur le délégataire : travaux de sécurisation des ouvrages, mise en place de dispositifs d'anti-intrusion, instrumentation du réseau visant à l'approfondissement de la sectorisation actuelle, renouvellement de 30 branchements par an, renouvellements programmés des équipements et des canalisations intérieures corrodées de la station de la Bonde
- Des objectifs de moyens déployés pour l'amélioration du rendement du réseau,

A l'issue de la procédure, le service de l'eau potable est de nouveau confié à la société SAUR dans le cadre d'une délégation de service public à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2034.